

Rapport de présentation
Annexe au Diagnostic
Diagnostic Agricole -ADASEA

Dossier approuvé - Juin 2021

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil communautaire en date du
03/06/2021 approuvant le Plan local
d'urbanisme intercommunal



Communauté de communes de la Ténarèze

Diagnostic agricole

SOMMAIRE

1. Rappel du contexte géomorphologique de la Ténarèze	5
1.1 Aspects morpho-pédologiques.....	5
1.2 Le relief et les orientations	7
1.3 Le réseau hydrographique	10
2 - L'évolution des structures agricoles.....	13
3 - Les exploitations agricoles aujourd'hui	14
3.1 Distribution spatiale des exploitations.....	14
3.2 Les agriculteurs de la Ténarèze	14
4. Les Productions.....	19
4.1 Les orientations de productions.....	19
4.2 Illustrations photographiques des grandes orientations de productions.....	24
4.3 Les élevages sur la Ténarèze	27
5. L'occupation du sol	30
6- Les démarches et les signes de qualité	33
6.1. La Vigne fil rouge de la Ténarèze	33
6.2. Diversification et vente directe	34
6.3. L'Agriculture Biologique	34
7- Le bâti agricole sur la Ténarèze	34
7.1 Des enjeux très spécifiques suivant les situations.....	34
7.1.1. Les exploitations encore existantes « incluses » dans l'espace urbain dense :.....	34
7.1.2. Exploitations situées en limite périurbaine en 1ère ceinture :.....	36
7.1.3. Exploitations situées en 2ème ceinture :.....	37
7.1.4. Exploitations au sein et en bordure de village ou de hameaux importants :.....	40
7.1.5. Exploitations en bordure ou au sein de petits hameaux :.....	41
7.1.6. Exploitations touchées par une expansion urbaine « isolée », ou en « poche » :.....	41
7.1.7. Exploitations en lien avec d'autres enjeux :	42
8- Les enjeux agricoles	43

L'activité agricole sur le territoire intercommunal

L'activité agricole est un élément majeur de l'économie locale, renforcée par une occupation spatiale prépondérante, où la combinaison étroite entre les espaces agricoles et les villes, les centres bourgs ou encore les hameaux forme un tableau singulier. L'activité agricole, dénominateur commun du territoire, structure l'espace, donne formes et couleurs aux paysages de la Communauté de communes de la Ténarèze.

L'objectif du diagnostic agricole est de rendre compte de l'état des lieux de cette activité, du potentiel de production agricole du territoire, de l'approche du devenir des exploitations. Le diagnostic propose aussi aux élus une analyse de la situation des exploitations au regard de l'urbanisation, regard agricole posé sur l'urbanisation, venant enrichir le questionnement autour du projet et des orientations du PLUi.

Ce territoire est large, vallonné, surprenant et rafraîchissant, et l'on y fait bon accueil. Il s'étend sur 49 977,70 hectares, dont 36 145 hectares de terres agricoles, sur lesquelles vivent et travaillent 612 exploitations ; l'espace agricole représente 72% de la surface intercommunale (71% pour le Gers), et s'insère jusqu'au cœur des villes et des villages.

Territoire de nuances, la Ténarèze embrasse trois entités géographiques que l'inventaire des paysages du Gers (CAUE 32 et Arbre et paysage 32 – 2004) décrit explicitement, rappelant que la diversité des lieux et des milieux est largement conditionnée par le relief singulier et l'histoire de cette étonnante région.

Extrait de l'inventaire des paysages du Gers (CAUE 32 et Arbre et paysage 32 – 2004):

... le Condomois

...assure le lien entre Armagnac et Lomagne...un paysage de petits plateaux "élevés" et une vallée ample, ondulée et ouverte s'organisant autour de la rivière Baïse. A l'Ouest, **la vigne** et la polyculture forment une mosaïque de parcelles moyennes. A l'Est, de vastes étendues de céréales à paille et de tournesol se généralisent alors que vergers (pruniers d'ente et noisetiers) et cultures maraîchères (ail et melon), occupent les meilleurs terreforts

...Le Val de Baïse

....largement mis en culture, le versant Ouest conserve un profil bocager où **la vigne** contribue à colorer la mosaïque agraire. A l'est, la mosaïque s'estompe et la vigne se raréfie à l'approche de la lomagne. Elle occupe quelques rares plateaux épars, lorsqu'ils ne sont pas coiffés de Chênes noirs. Tout le pays a su profiter de la richesse de ses terres,./...

...Le Montréalais

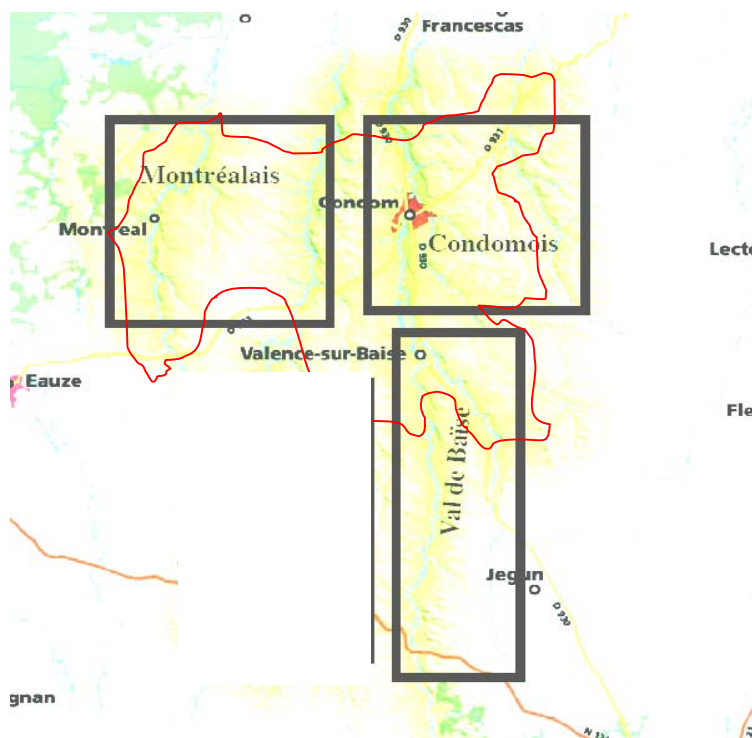
....cette nature y est pourtant très apprivoisée, de l'ambiance feutrée des étendues boisées, se démarquent peupleraies, champs de maïs, vergers et productions maraîchères, mais surtout **la vigne** : Montréal est la commune la plus viticole du Gers, première productrice d'Armagnac,./...

*La Communauté de communes de la Ténarèze frôle la région du Fezensac où se dessine ...un paysage hybride, où l'Astarac élargit ses vallées régulières, où **la vigne** encore timide et l'élevage bovin complètent une agriculture très polycole (Lagardère, Mansencôme...).*

Les évolutions qui animent le monde agricole ces dernières années, bouleversent quelque peu cet ordonnancement paysager et historique (agrandissement parcellaire, érosion des infrastructures boisées et autres éléments patrimoniaux), et tendent vers une nouvelle unité que la culture de la vigne avec constance marque généreusement.

Production emblématique de la Ténarèze, la vigne en effet couvre 5199 hectares ; elle est le marqueur spatial de la Communauté de communes, s'ouvrant en éventail d'est en ouest. Son poids économique et social au sein du secteur agricole est majeur, avec plus de 200 exploitations concernées.

Selon le lieu, l'orientation, le sol elle peut y trouver un espace où s'exprimer, s'implanter et s'élever.



1. Rappel du contexte géomorphologique de la Ténarèze

1.1 Aspects morpho-pédologiques

Le territoire est concerné par sept unités morpho-pédologiques, dont deux principales,
→ celle des coteaux argilo-calcaires peu à moyennement accidentés couvrant 58% de la Ténarèze (29 000 ha)
→ et celle des coteaux adoucis et glacis des sables fauves, caractéristique de l'ouest du territoire, avec 4900 hectares.

De ces caractéristiques, la Ténarèze tire un potentiel de productions élevé et diversifié, avec une majorité de sols argilo-calcaires, offrant une bonne aptitude à la mise en valeur agricole.

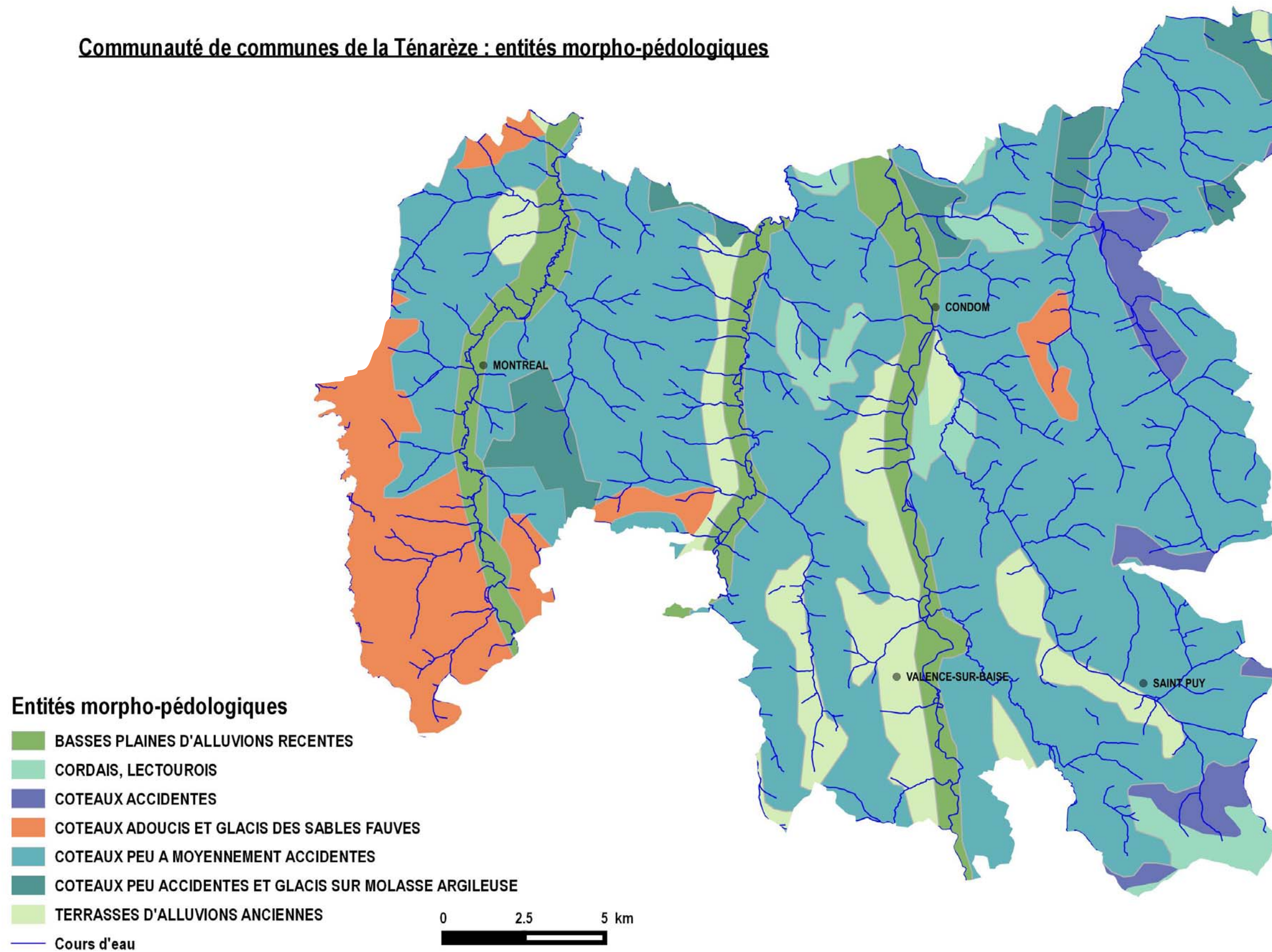
Le secteur des sables fauves ne bénéficie pas de conditions naturelles aussi favorables, avec des sols « naturellement acides, pauvres chimiquement, et des réserves en eau faibles.

Les quelques terrasses d'alluvions anciennes sont des terres de boubènes, faciles à travailler, mais avec peu de réserve en eau, des phénomènes de battance, ou encore d'engorgement ; les cordons de basses plaines présentent des sols profonds, alluvions à texture argileuse, avec de bonnes réserves en eau.

Des poches de petits plateaux calcaires dominant les coteaux se rencontrent du nord de Condom à la commune de Larroque Saint Sernin ; les sols y sont argileux et caillouteux, appelés « peyrusquet ».

Des zones de coteaux accidentés localisées à l'Est de la Ténarèze complètent le relief du territoire.

Communauté de communes de la Ténarèze : entités morpho-pédologiques



Sources : CRAMP les grands ensembles morpho-pédologiques de la région Midi-Pyrénées

1.2 Le relief et les orientations

La Ténarèze est une région à la morphologie de vallonnements en pentes douces ; les situations de fortes pentes sont exceptionnelles, et se retrouvent principalement sur les parties du territoire concernées par les entités morpho-pédologiques des « Coteaux accidentés », ou encore des plateaux résiduels calcaires du type « Cordais Lectourois », qui se caractérisent soit par des portions de forte pente ou par des cordons plus ou moins longs d'abrupts de petites falaises de type karstique.

La diversité des situations agricoles est également favorisée par le relief qui associe l'éventail nord/sud creusé par les rivières, à de multiples micro-bassins versants secondaires, découpant des terres orientées vers toutes les expositions, offrant un large panel de potentiel agro-pédo-climatique. La Ténarèze bénéficie globalement d'une bonne situation d'expositions, l'exposition nord étant minoritaire.

L'altitude sur la Ténarèze varie de 68 à 238 mètres (cf. carte page suivante)

La carte des pentes et du relief rend compte de la douceur du relief avec des accents plus prononcés dans certains secteurs de la Ténarèze comme au nord de Condom secteur du Moulin de Puypardin et d'Escrimis, au sud du village de Roquepine et de Saint Orens Pouy Petit, ou encore à Fourcès vers le lieu dit « le Terme ».

L'agriculture s'est ainsi développée sur un terroir favorable, propice à de nombreuses productions, que les aménagements fonciers ont largement accompagnés (drainage, irrigation, restructuration parcellaire...), avec depuis les années 70-80 paradoxalement une diminution constante des exploitations agricoles.

Les paysages agricoles de la Ténarèze se modifient sensiblement année après année, car les structures agricoles sont de moins en moins nombreuses, les systèmes de production se rationalisent, se spécialisent en se simplifiant, avec des exigences de qualité (0 impureté, protéines...) toujours plus fortes. Derrière la douce description des paysages de la Ténarèze, la recomposition incessante des activités agricoles est une réalité dont il faut prendre la mesure.

Communauté de commune de la Ténarèze : Altitudes

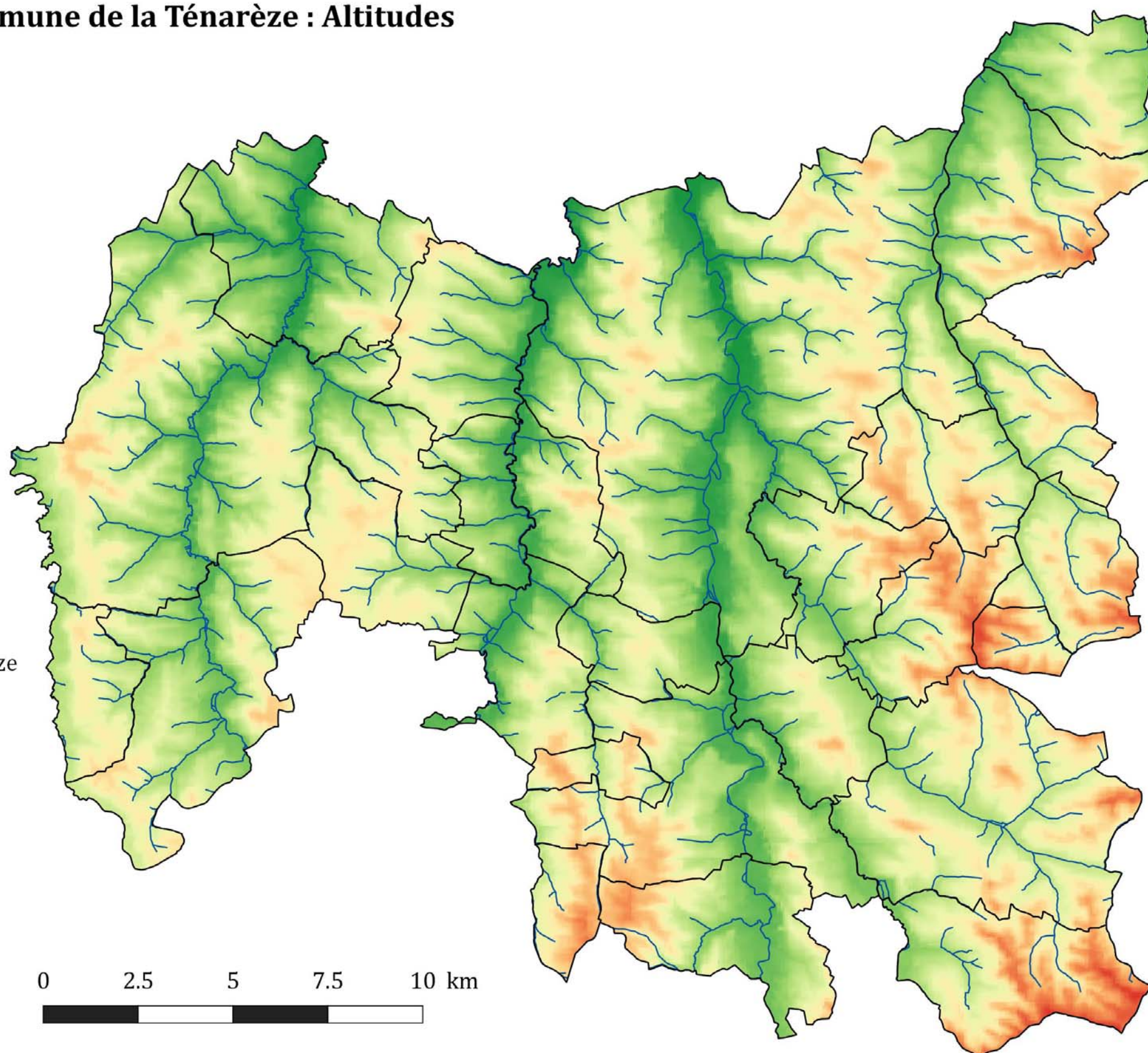
Légende

- Communauté de la Ténarèze
- Cours d'eau

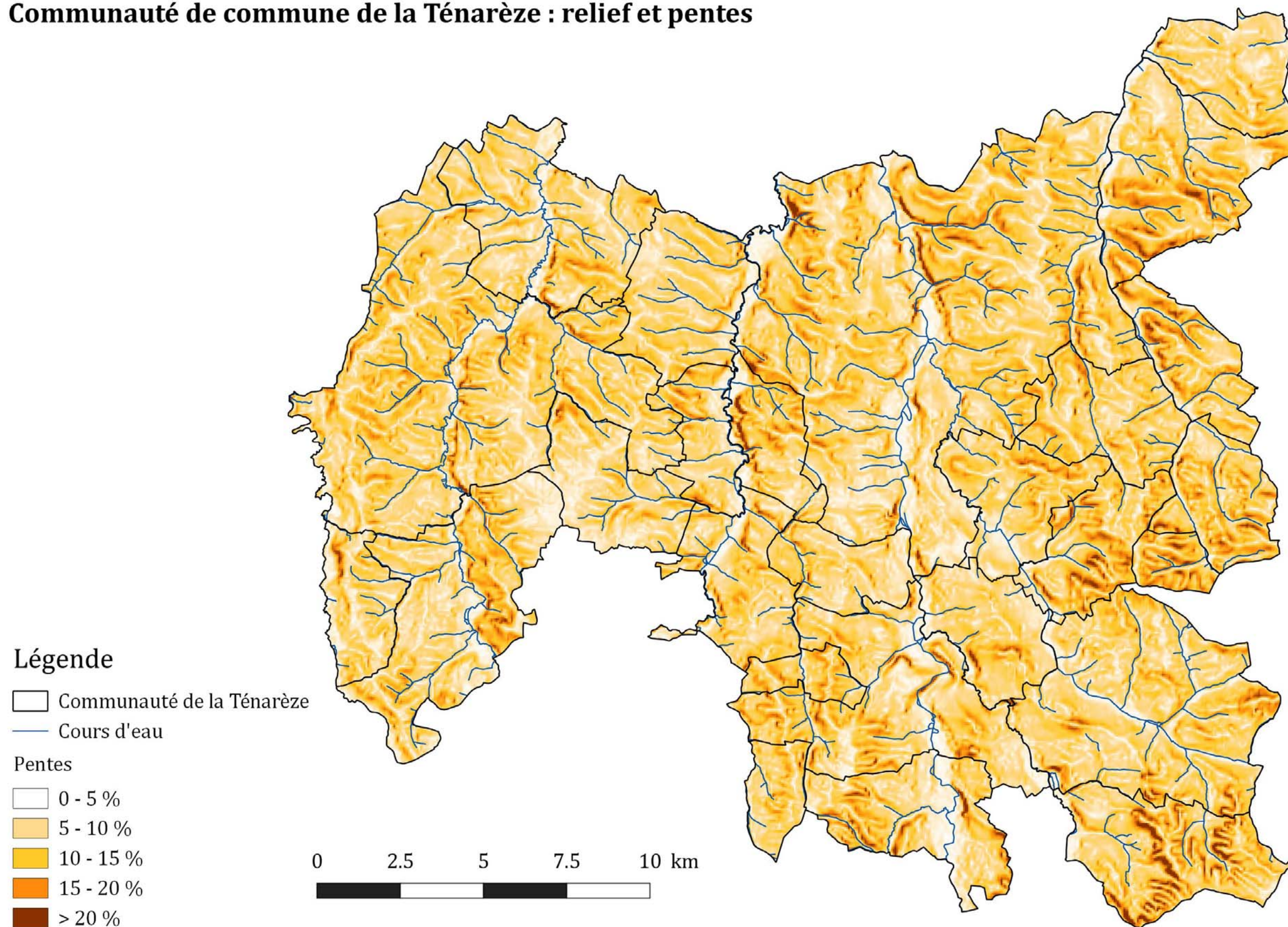
Altitudes (m)

- 65
- 85
- 105
- 125
- 145
- 165
- 180
- 200
- 220
- 240

0 2.5 5 7.5 10 km



Communauté de commune de la Ténarèze : relief et pentes



1.3 Le réseau hydrographique

Le territoire de la Ténarèze est traversé par cinq rivières, la Baïse, l'Osse, l'Auzoue, l'Izaute, le Grand Auvignon et le ruisseau du Petit Auvignon (affluent du Grand Auvignon) en limite Est.

Ainsi trois grands bassins versants sont identifiés :

→ celui des rivières de la Baïse et de l'Osse, long de près de 130 km et d'une vingtaine de kilomètres de large ; il est orienté sud-nord, avec en limite Est le bassin versant du Gers et celui des Auvignons et en limite Ouest le bassin versant de la rivière de la Gélise avec deux de ses affluents l'Auzoue et l'Izaute.

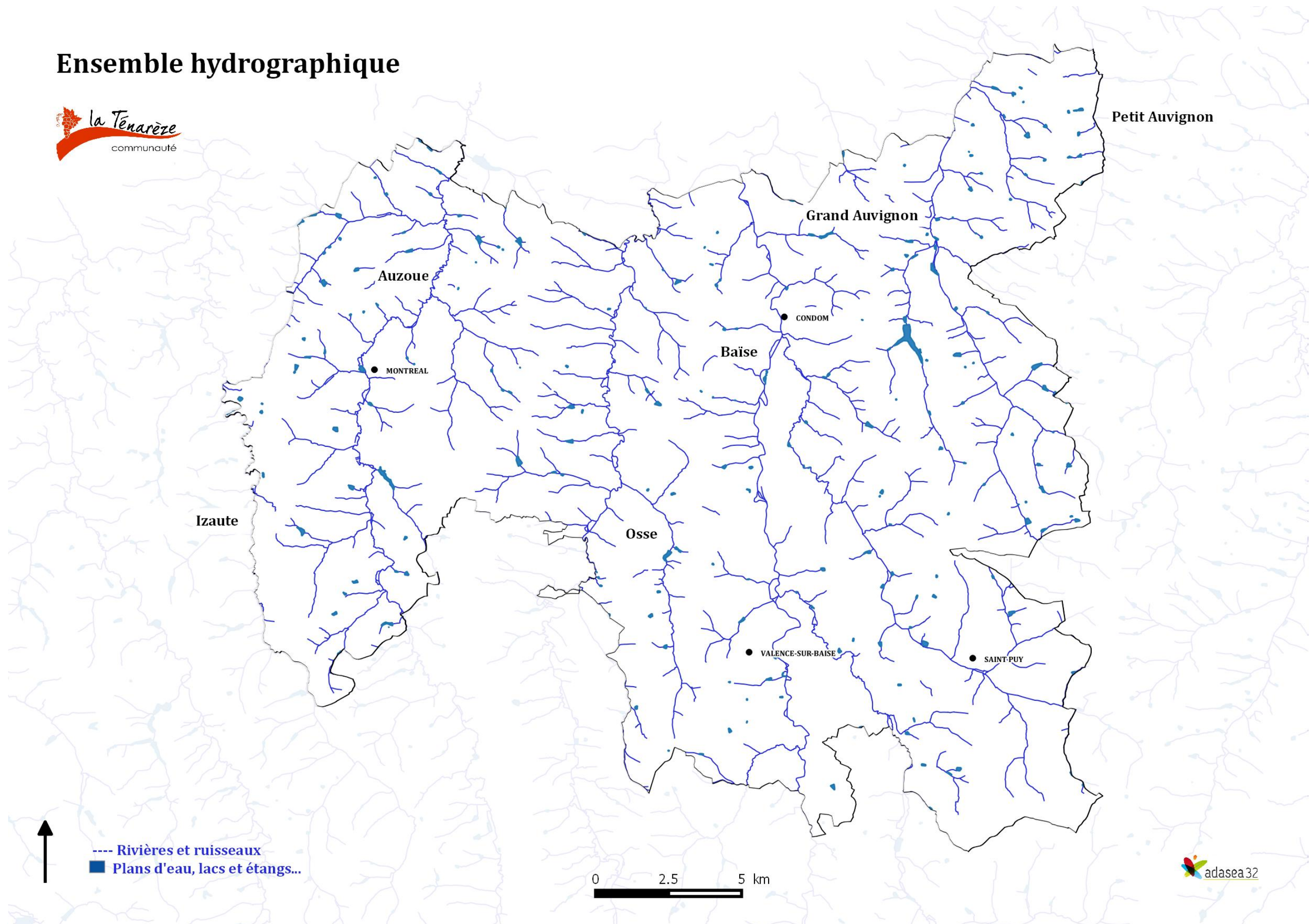
→ celui des Auvignons, comprend la rivière du Grand Auvignon et son affluent le Petit Auvignon ainsi que les ruisseaux de Montgrenier, Bagneauque, Labourdasse, Brimont, et Jorle ; il est en forme de triangle s'élargissant du Sud au Nord, et se situe entre les bassins versants du Gers et de la Baïse.

→ celui de la rivière de la Gélise avec pour la Ténarèze, l'Auzoue et l'Izaute qui borde la commune de Cazeneuve.

Ce réseau hydrographique en forme de lanières accompagne la Ténarèze du Sud au Nord. ; il apparaît dans son ensemble dense et abondant mais sans les travaux de réalimentation des rivières du Gers, de la Baïse et de l'Osse... par le canal de la Neste (1862), ou la création des nombreuses retenues collinaires depuis les années 60, il serait réduit à peu de choses durant de longues périodes de l'année.

Cf. carte du réseau hydrographique page suivante

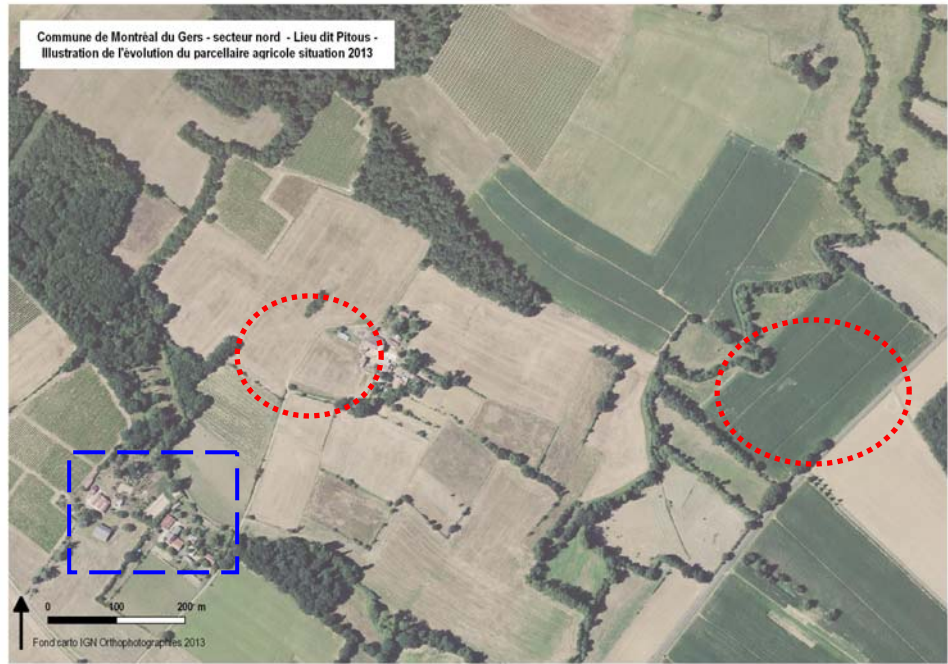
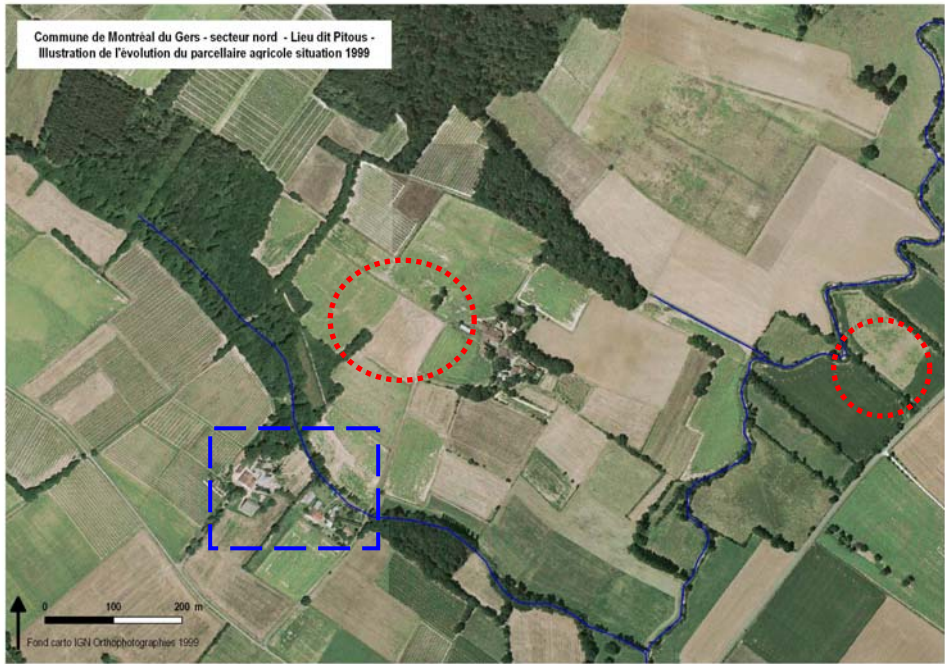
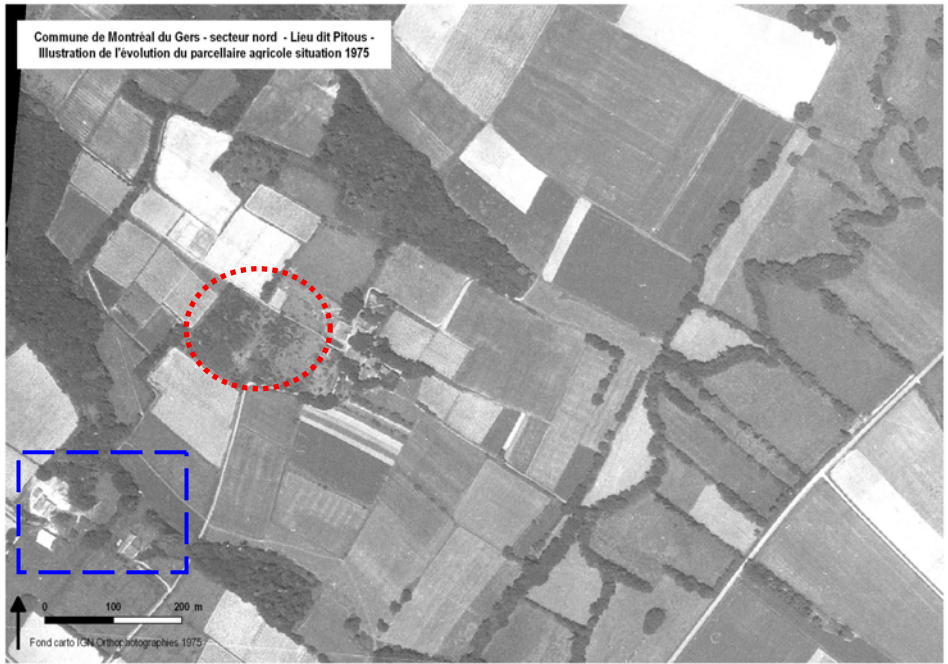
Ensemble hydrographique



Le milieu agricole a connu à partir des années 60 des changements importants, tant du point de vue structurel que foncier ; les modifications se poursuivent de manière plus discrète mais significatives à l'échelle d'un territoire comme celui de la Ténarèze. Deux exemples sont proposés à la lecture qui traduisent depuis les années 1975 les transformations qui touchent l'espace agricole.



Ces illustrations montrent l'évolution de l'espace sur deux secteurs différents de la Ténarèze : réaménagement parcellaire s'accompagnant d'une érosion des infrastructures agro-environnementales, perte de diversité des assolements, uniformisation de l'activité agricole et du paysage. Elles montrent aussi le développement et les besoins en bâtiments des exploitations (extension des unités bâties), la disparition des prairies en bordure de cours d'eau, les aménagements avec disparition progressive de surfaces boisées, de haies ...



2 - L'évolution des structures agricoles

Sur la communauté de communes de la Ténarèze, le recensement agricole de 2000 comptabilisait 829 exploitations pour une mise en valeur de 38 245 hectares de SAU ; dix années après, le nombre d'agriculteurs n'était plus que de 680 exploitations pour 36 646 hectares de surface agricole.

Pour la même période, avec les évolutions des systèmes agricoles, et du nombre d'exploitations, le nombre d'unités de travail annuel engagé diminuait aussi de manière significative, **(l'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an).**

Les évolutions de la Ténarèze et du Gers pour la même période sont sensiblement égales, l'ancrage agricole est fortement marqué, comme le montre le tableau ci-après.

Par contre, plus l'échelon territorial considéré est grand, moins la part de surface agricole est significative et plus la diminution du nombre d'exploitations agricoles est importante.

Malgré une évolution structurelle négative, la part importante qu'occupe le secteur agricole au niveau spatial (71% de la Surface totale), bien loin de la situation inverse sur Midi-Pyrénées et en France, constitue un atout pour le territoire de la Ténarèze ; elle renforce son image rurale et agricole, vecteur de développement économique, et peut être un point stratégique d'appui pour la Communauté de communes dans ses futurs choix et partis d'aménager.

	Surface Totale (en ha)	Surface agricole (en ha)	SAU/ST	Exploitations (2000)	Exploitations (2010)	Evolution du nombre d'exploitations°
C.té de communes de la Ténarèze	51 410	36 646	71,3%	829	680	-18%
Gers	625 700	447 223	71,5%	9 632	7 810	-19%
Midi-Pyrénées	4 534 800	2 291 498	50,5%	60 244	47 619	-21%
France	54 703 000	26 963 252	49,2%	663 000	489 977	-26%

Source : AGRESTE - DRAAF Midi-Pyrénées - Recensement Agricole 2000, 2010

Si 18% des exploitations agricoles disparaissent entre les deux périodes de recensement 2000 et 2010, les recensements de 1970, 1979 et 1988 témoignent aussi de la diminution constante du nombre de structures agricoles sur la communauté de communes. Cela correspond aux grandes phases de restructurations, de grands changements d'orientations sur les exploitations, de rationalisation et simplification des systèmes d'exploitation avec en toile de fond les inflexions et évolutions de la Politique Agricole Commune. En quarante ans, de 1970 à 2010, la Ténarèze a perdu 57% de ses exploitations, plus de la moitié de ses effectifs.

La baisse se poursuit en 2014 avec -10% par rapport à 2010 soit 612 exploitations ; ce taux est plus élevé si l'on ne considère que les exploitations professionnelles (14%).

Le recul de l'âge de la retraite, la nouvelle organisation agricole européenne (2014 – DPB...), la variabilité des marchés des productions agricoles sont autant d'éléments qui pourraient atténuer le rythme des départs de l'agriculture, ou du moins retarder la cessation effective d'activité.

3 - Les exploitations agricoles aujourd'hui

3.1 Distribution spatiale des exploitations

Les enquêtes communales conduites fin 2015-début 2016, dans le cadre de l'étude, recensent 461 exploitations professionnelles (non compté retraités réalisant une déclaration PAC, cotisants avec de très petites surfaces....) pour 660 agriculteurs et 573 exploitations en totalité.

Leur répartition géographique est bonne et équilibrée ; elle couvre la totalité de l'espace intercommunal. Sur quelques secteurs seulement, la densité des exploitations se relâche comme à Ligardes, Castelnau sur l'Auvignon, Larroque Saint Sernin ou encore l'Est et le Nord-Est de Condom...

Cf : carte page suivante

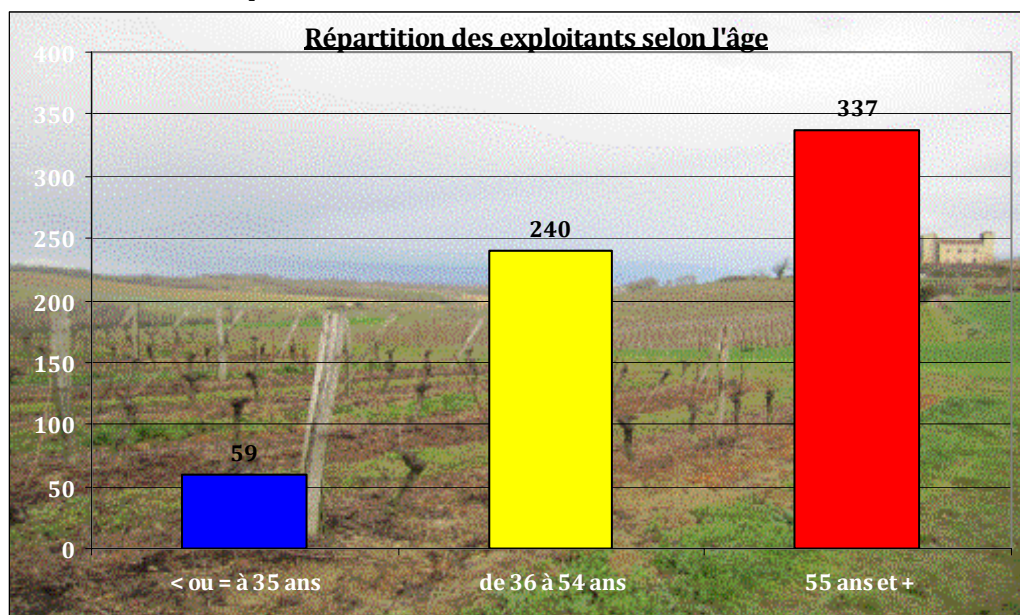
3.2 Les agriculteurs de la Ténarèze

Près d'un tiers des agriculteurs sont des agricultrices (27%).

3.2.1 La structure d'âge des chefs d'exploitation

La répartition des agriculteurs de la Communauté **par classe d'âge** montre une majorité d'exploitants de 55 ans et plus et les 36 à 54 ans :

- 59 exploitants âgés de 35 ans ou moins
- 240 exploitants de 36 à 54 ans
- 337 exploitants de 55 ans et plus



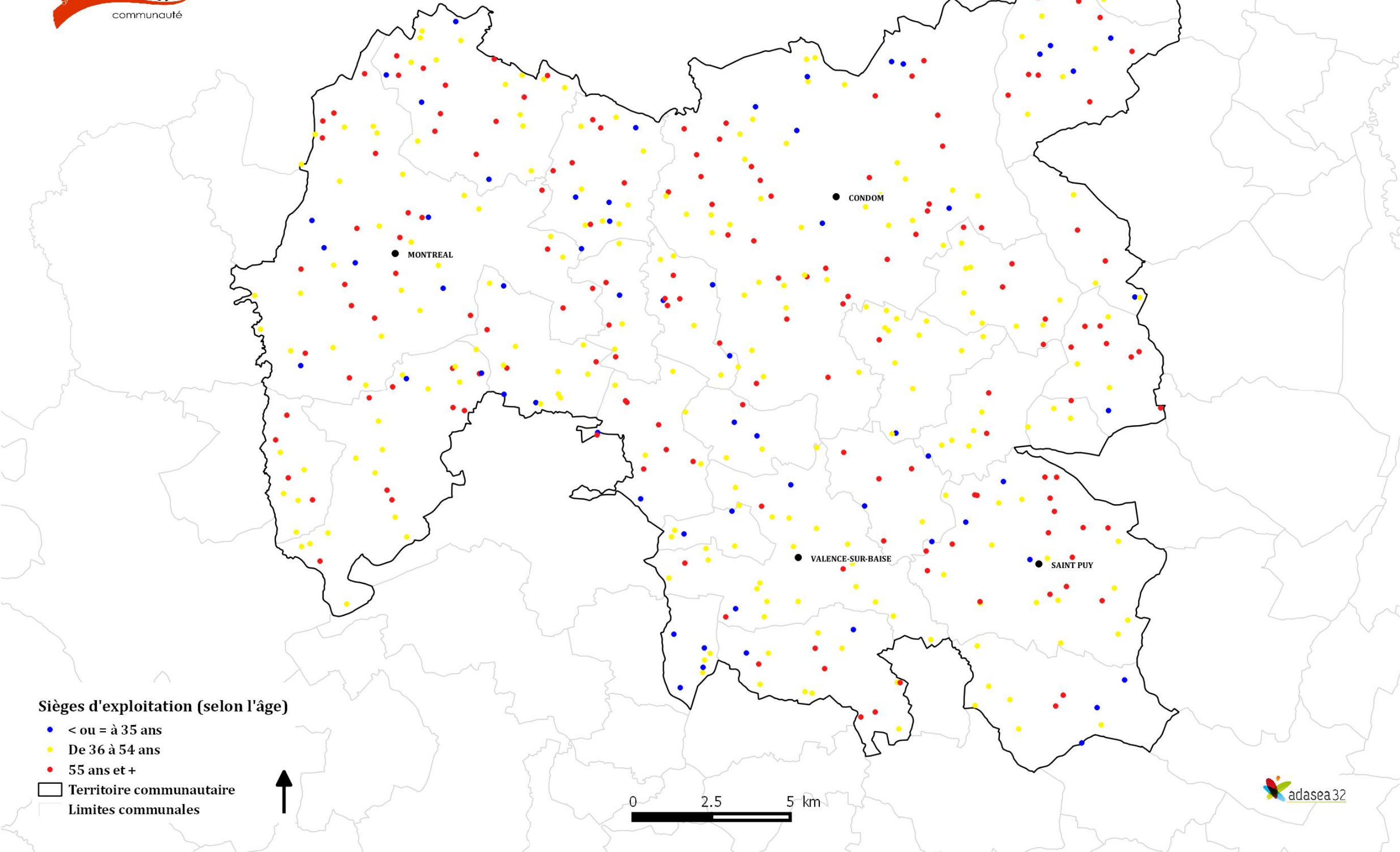
L'âge moyen des agriculteurs sur la communauté de communes est de 51 ans, ce qui en fait une population à la mi-temps, dont la structure agricole est en pleine maturité économique.

53 % des exploitants ont plus de 54 ans ; cette proportion est de 36 % pour le Gers (44 % pour les exploitations professionnelles).

La question de l'âge renvoie à celle du potentiel de transmission-reprise. Ainsi, sur le potentiel à moyen et long terme de cessations d'activité, 24% seulement des exploitants de 55 ans et plus envisagent un projet de reprise le plus souvent dans un cadre familial élargi connu.

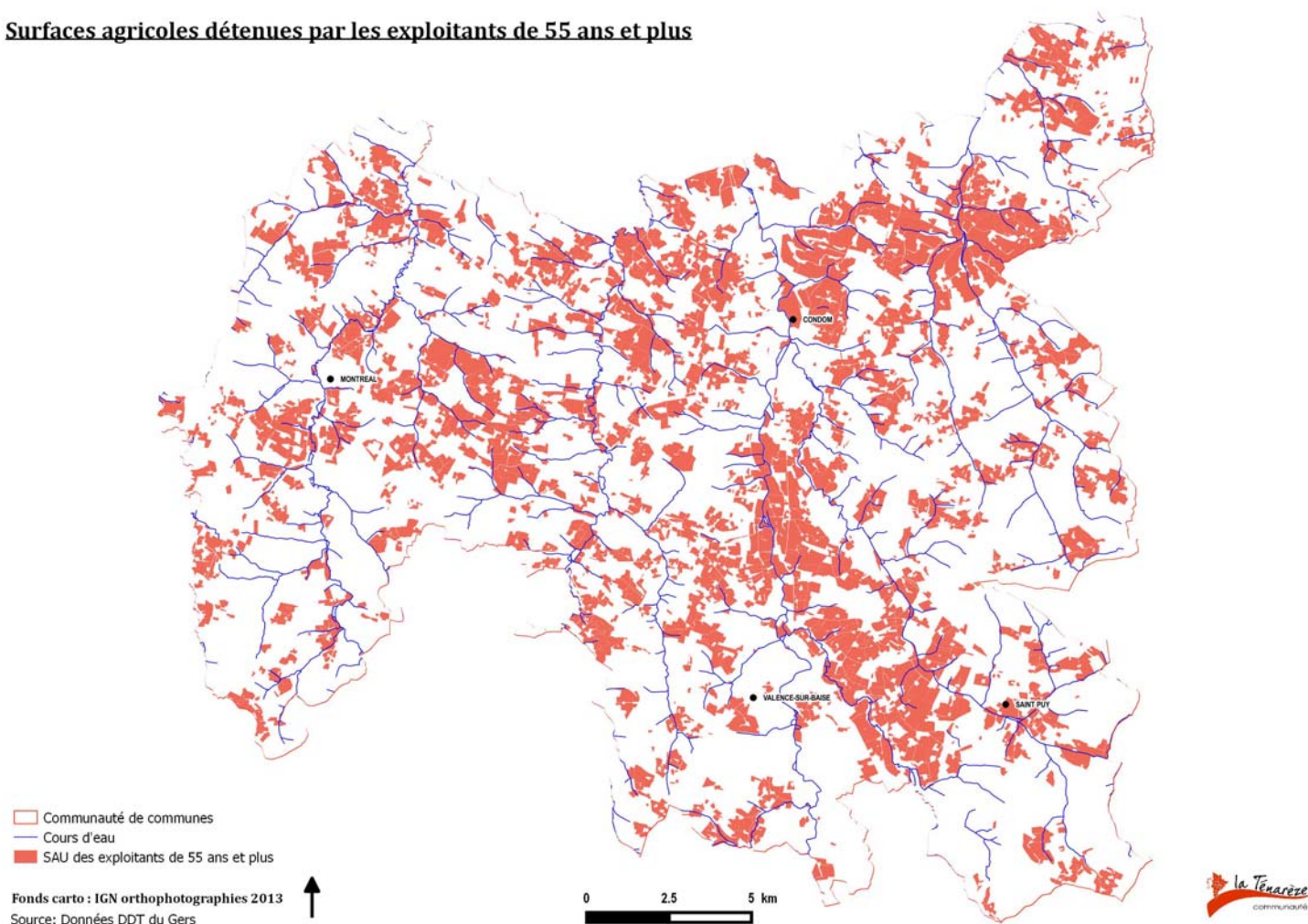
Le taux d'installation actuellement est insuffisant au regard du potentiel de reprise que propose et proposera le territoire agricole de la Ténarèze (cf carte p16).

Localisation des sièges d'exploitation (selon l'âge des exploitants)



La Communauté de communes de la Ténarèze dispose d'un tissu agricole suffisamment dense pour parvenir à un maintien de l'activité agricole et viticole satisfaisant en installation et en confortation. La carte suivante présente les secteurs susceptibles d'être affectés à 5-10 ans par des mouvements de transmission et de restructuration, impactant la densité des exploitations - *et le paysage foncier du fait de la confortation et agrandissement d'exploitations agricoles et viticoles qu'elles aient leur siège ou non sur le territoire intercommunal.*

Surfaces agricoles détenues par les exploitants de 55 ans et plus



24% seulement des exploitants de 55 ans et plus ont actuellement un repreneur connu majoritairement dans un cadre familial élargi

L'intercommunalité doit faire face à de nombreux départs d'agriculteurs et à un nombre d'installations insuffisant pour un renouvellement satisfaisant des générations en agriculture.

Cinquante jeunes agriculteurs (- de 40 ans) se sont installés sur la Ténarèze entre 2010 et 2014 dans le cadre des aides à l'installation - *le taux d'installation aidée dans le Gers était de 70% en 2012* -.

3.2.2 Activité et structure juridique

L'activité agricole pratiquée à titre principal est majoritaire, avec une double activité qui représente toutefois 16%.

L'agriculture sur la Ténarèze reste une activité familiale, exercée dans un cadre individuel. La structure juridique et fiscale des exploitations montre la forte proportion des entreprises individuelles (68%), et la part à 32% des exploitations exercées dans un cadre juridique sociétaire. Les exploitants ayant dissocié leur activité sur différentes structures juridiques, sont ici comptabilisés.

Exploitations individuelles	391 (68%)	72% (Gers)
GAEC	23 (4%)	4% (Gers)
EARL	121 (22%)	18% (Gers)
SCEA	32 (5%)	
SA, SARL	6 (1%)	

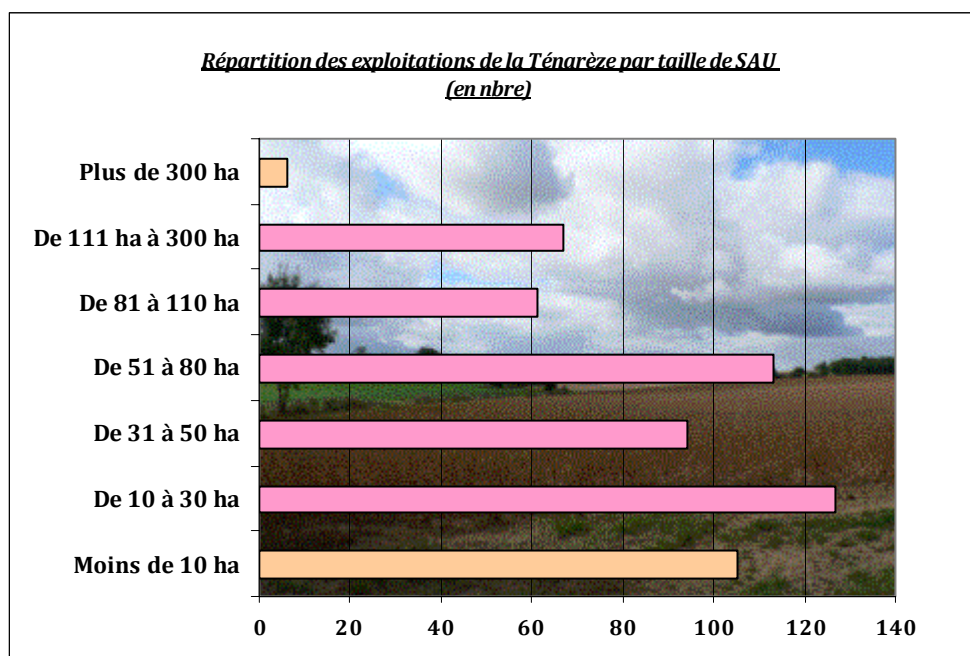
Le recours à la mise en société, notamment dans le secteur viticole, relève de différentes motivations économiques (rentabilité des facteurs de production...), pour une meilleure distinction des activités, pour des raisons fiscales, patrimoniales, et sociales (statut du conjoint...).

3.2.3 Surfaces et tailles d'exploitations

La surface agricole de la Communauté de communes de la Ténarèze comptabilisait 36 145 hectares en 2014. Cette surface a peu varié depuis 2007 où elle était de 36 891 hectares (37 246 ha en 2015).

Les exploitations situées sur le territoire mettent en valeur 34 748 hectares dont 26 000 hectares sur le territoire communautaire, soit 75% de leur SAU. La Surface agricole moyenne des exploitations est de 60 hectares, moyenne supérieure à la SAU moyenne du Gers (57 ha) et de la région Midi-Pyrénées (55 ha). Les exploitants extérieurs interviennent sur 9 000 hectares de SAU.

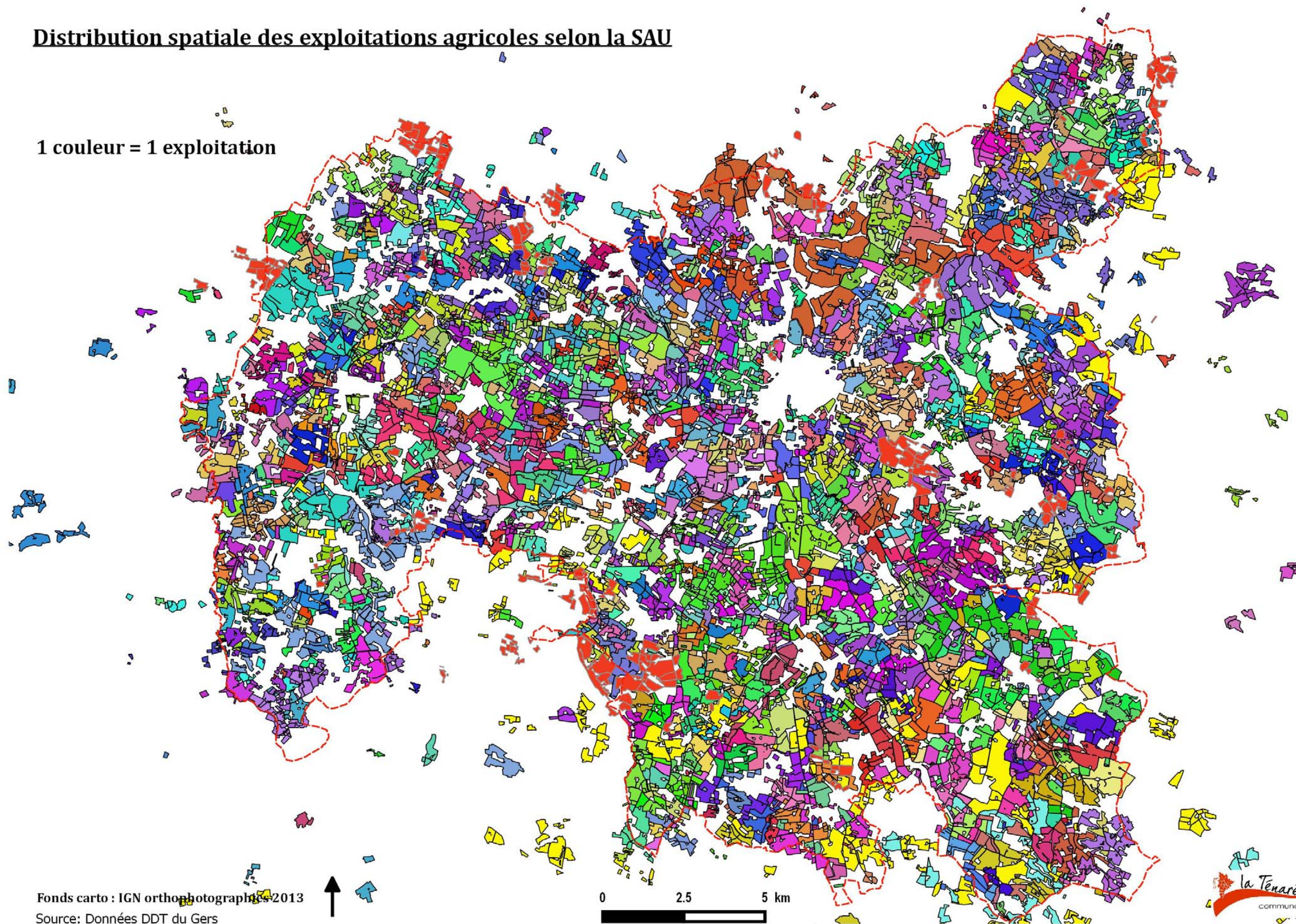
Les exploitations offrent une amplitude de taille d'exploitations importante avec de très petites exploitations (retraités, cotisants...) et quelques structures au delà de 300 hectares.



Il n'y pas de localisation spécifique sur le territoire communautaire en fonction de la taille des exploitations agricoles. Les petites structures sont disséminées de manière égale sur le territoire de même que les structures les plus importantes.

Distribution spatiale des exploitations agricoles selon la SAU

1 couleur = 1 exploitation



4. Les Productions

La Communauté de Communes est un espace agricole très ouvert et diversifié. Elle compte un éventail important de systèmes de production répartis sur les 461 exploitations professionnelles enquêtées. Elle est à la fois dans une situation « d'entre deux », car s'y retrouvent mêlées toutes les caractéristiques des territoires voisins, et elle est aussi un territoire d'innovation par la diversité de systèmes qui s'y combine et s'y expérimente.

Les productions sont donc particulièrement diversifiées, allant des spécificités « Armagnacaises » au sein d'espaces boisés à l'ouest du territoire, jusqu'aux spécificités « grandes cultures » en espaces ouverts à l'Est. Se retrouvent au sein de la Ténarèze les productions traditionnelles polyculture/grandes cultures, vigne, élevages viande ou lait mais aussi la subsistance des anciennes filières, maraîchage, légumes plein champ, horticulture, arboriculture, qui faisaient la singularité de la région, avant la disparition de la filière locale concurrencée à la fin des années 80 par l'arrivée de l'Espagne dans le circuit européen.

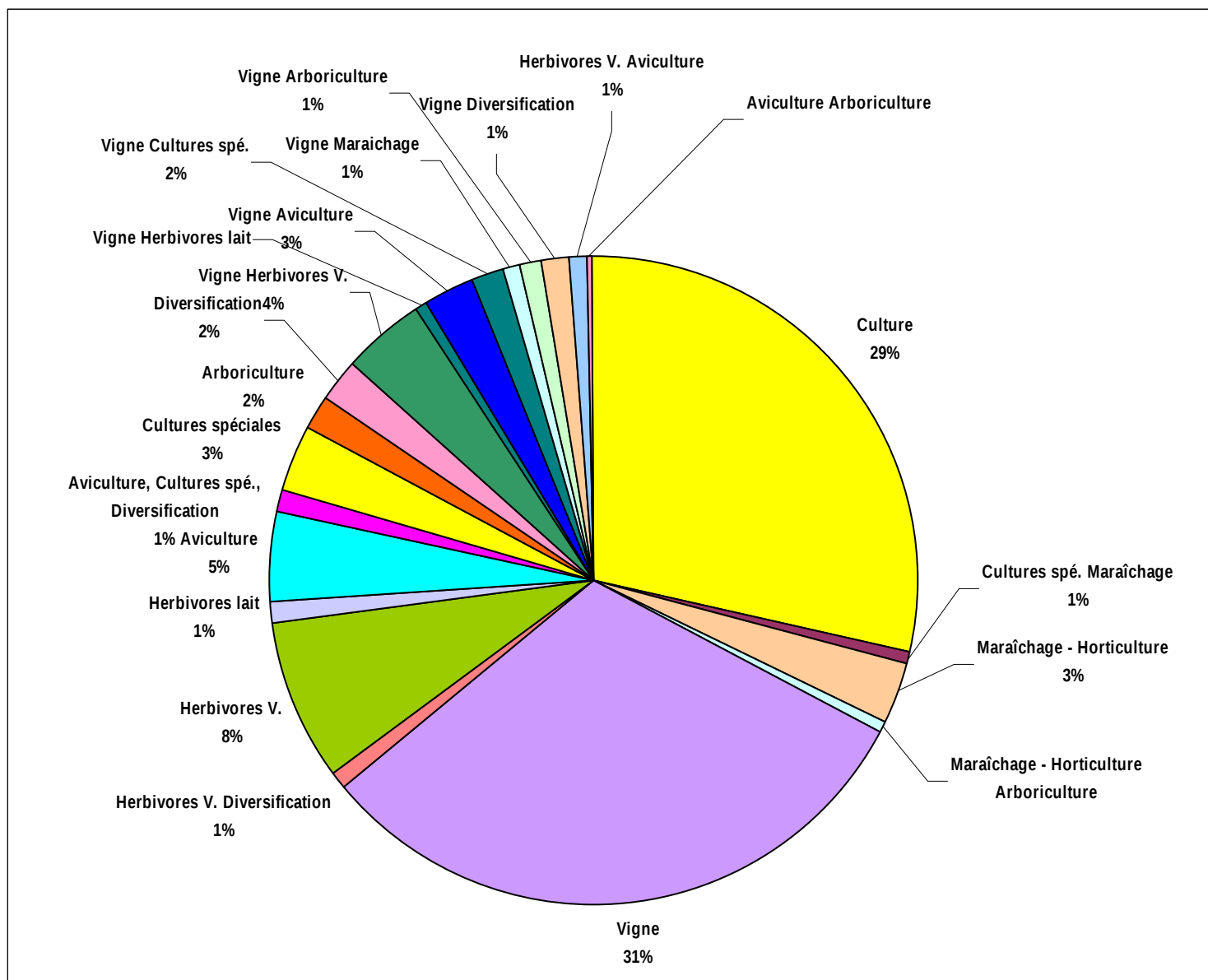
Les cultures, semences et porte-graines, se sont développées pour pallier à cette régression, favorisées par le développement de l'irrigation.

Quelques ateliers de cultures spéciales tabac, melons, fraises, ail, oignons sont encore présents avec une trentaine d'exploitations concernées.

4.1 Les orientations de productions

Les exploitations orientées sur les productions Grandes cultures et Vigne sont majoritaires, même si l'atelier viticole est le plus souvent associé à des grandes cultures. Elles représentent à elles seules 60% des exploitations et elles couvrent 90% de la SAU de la Communauté de communes de la Ténarèze. Les exploitations avec de l'élevage sont bien représentées avec 25%. Elles offrent un large panel d'ateliers. L'aviculture est présente sur 43 exploitations et l'élevage Herbivores viande et lait sur 69 exploitations, mais l'élevage Bovins lait pèse très peu dans cette catégorie.

Orientations principales	Nombre d'exploitations	Orientations principales	Nombre d'exploitations
Grandes cultures	134	Arboriculture	7
Cultures spéciales et maraîchage	3	Diversification	10
Maraîchage et horticulture	14	Vigne et herbivores viande	20
Maraîchage et horticulture arboriculture	2	Vigne et herbivores lait	2
Vigne	144	Vigne et aviculture	12
Herbivores viande et Diversification	4	Vigne et cultures spéciales.	8
Herbivores viande	36	Vigne et maraîchage	3
Herbivores lait	5	Vigne et arboriculture	6
Aviculture	21	Vigne et diversification	6
Aviculture, cultures spéciales, et diversification	5	Herbivores viande et Aviculture	4
Cultures spéciales	16	Aviculture et arboriculture	1



L'ensemble de ces productions se répartit en mosaïque sur le territoire, en fonction des opportunités structurelles ou pédo-climatiques, elles se combinent souvent en systèmes de production mixtes.

Les surfaces irrigables, 6 800 hectares, représentent des secteurs à enjeu agricole (cf. carte page 22)

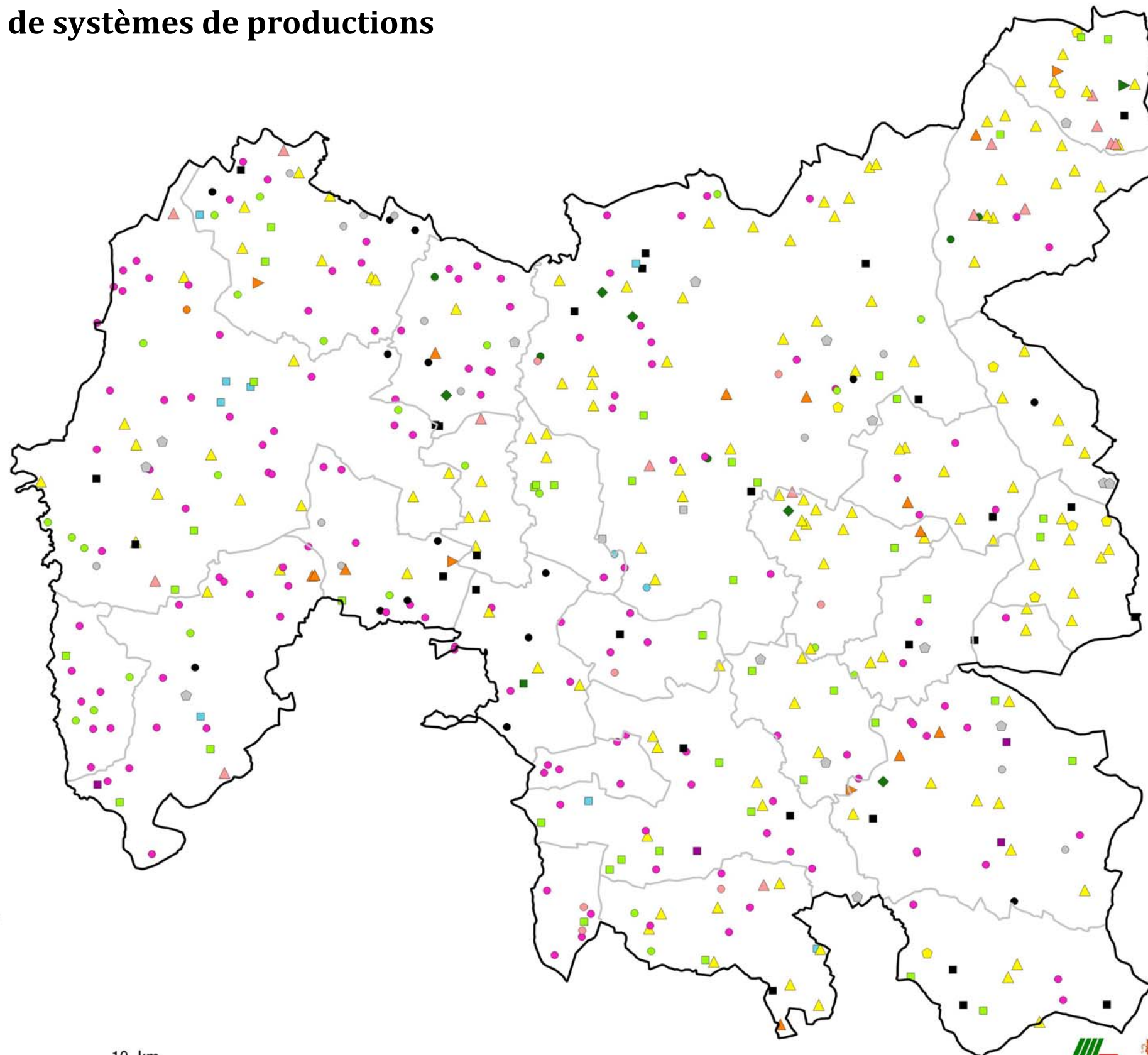
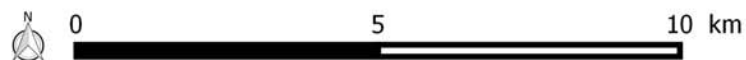
Types de systèmes de productions

Légende

-  Territoire communautaire de la Ténarèze
-  Limites communales

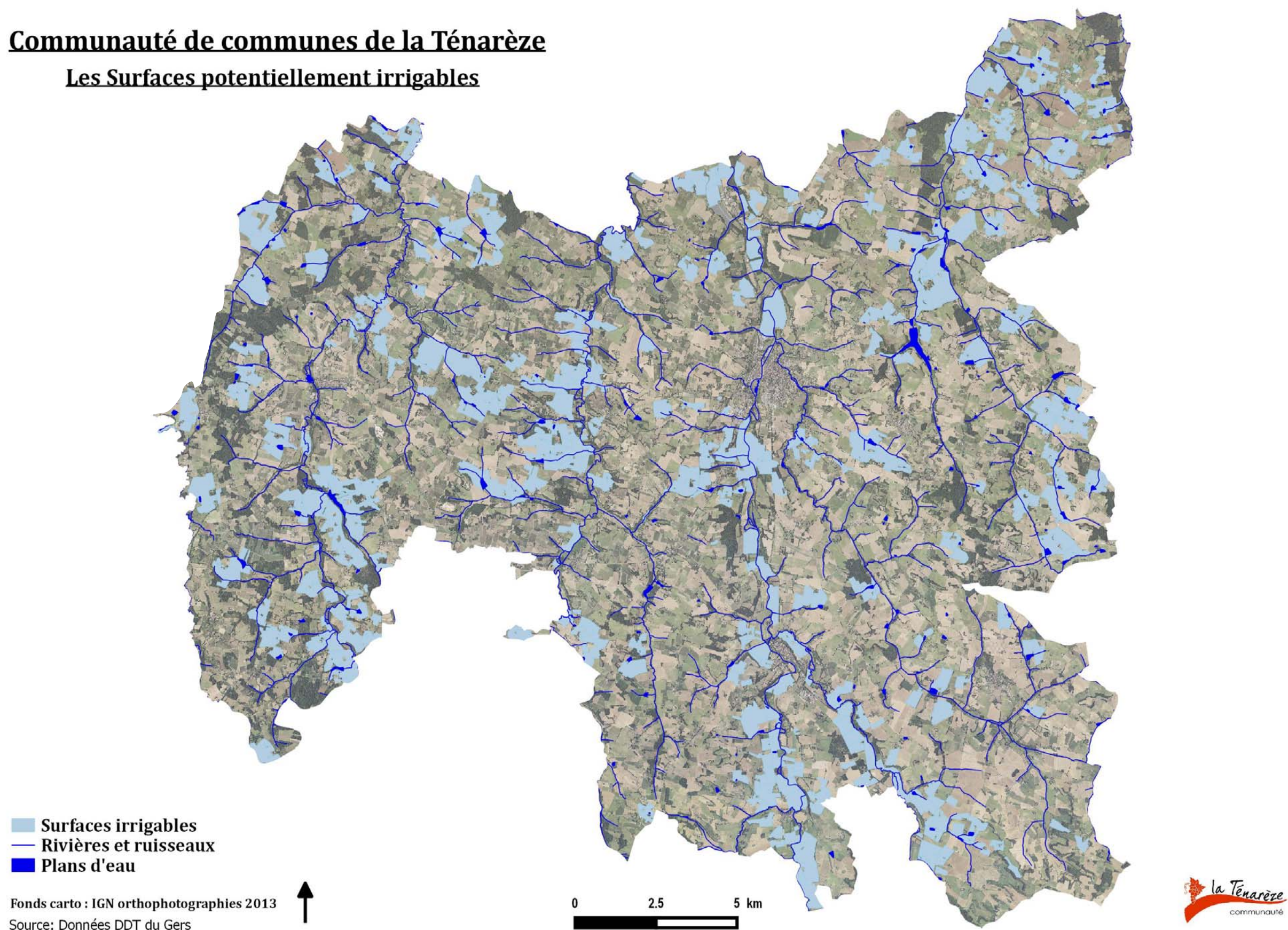
Types de systèmes de productions

-  Culture
-  Vigne
-  Herbivores viande
-  Herbivores lait
-  Volaille
-  Cultures spe
-  Maraichage - horticulture
-  Arboriculture
-  Diversification accueil tourisme
-  Vigne et herbivores viande
-  Vigne et herbivores lait
-  Vigne et volaille
-  Vigne et cultures spe
-  Vigne et maraichage
-  Vigne et arboriculture
-  Vigne et diversification tourisme
-  Herbivores viande et volaille
-  Herbivores viande et diversification tourisme
-  Volaille et arboriculture
-  Volaille et diversification tourisme
-  Cultures spéciales et maraichage
-  Maraichage et arboriculture
-  Pas de donnée



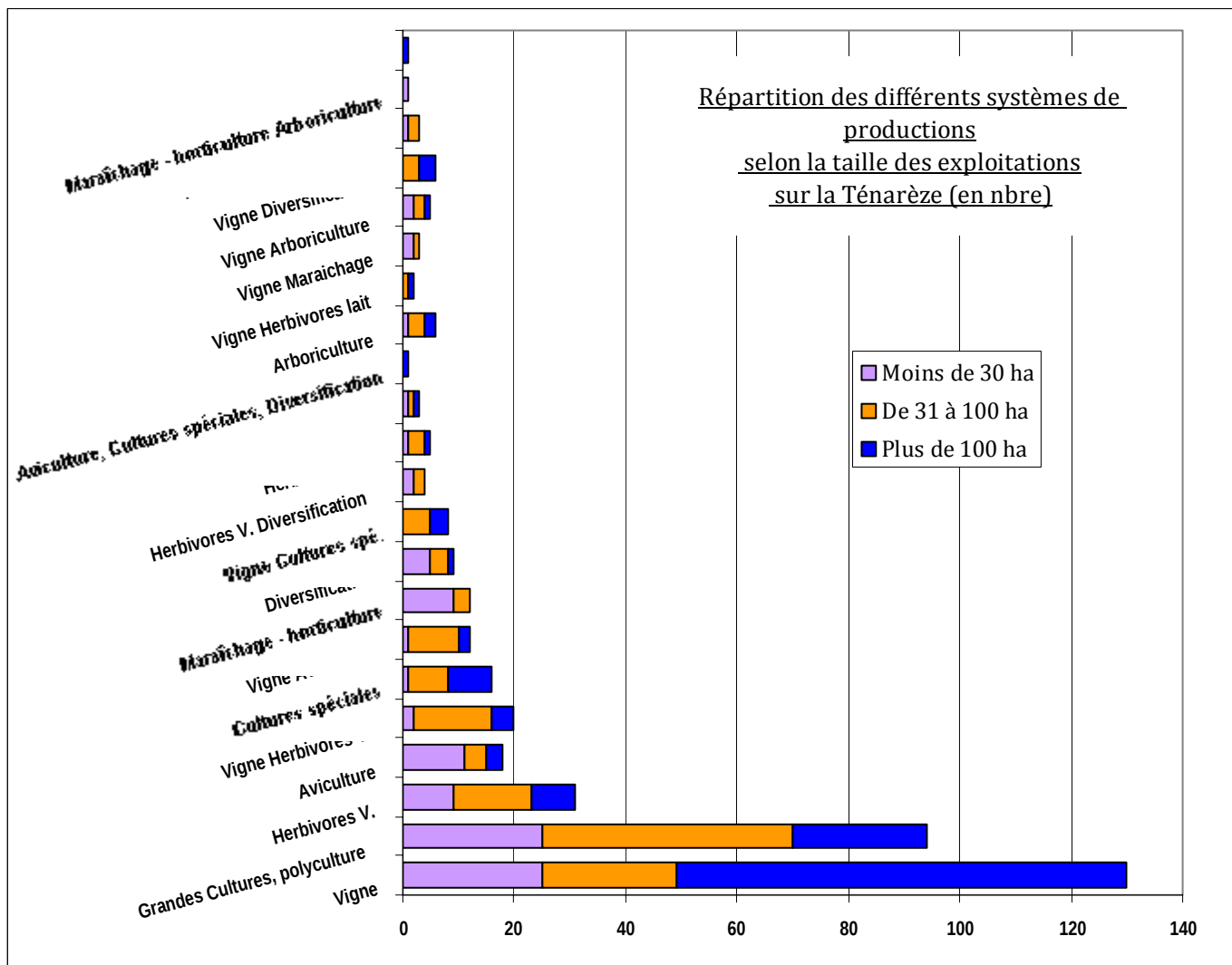
Communauté de communes de la Ténarèze

Les Surfaces potentiellement irrigables



La répartition des exploitations selon leur orientation de production et selon la taille SAU de la structure agricole montre le nombre important d'exploitations avec un atelier vigne dominant dont la SAU de l'exploitation est supérieure à 100 hectares, en combinaison le plus souvent avec un atelier grandes cultures. Les exploitations Grandes cultures quant à elles gardent une répartition relativement équilibrée entre les différentes tailles de SAU.

Les exploitations ayant mis en place un atelier cultures spéciales, production à haute valeur ajoutée (semences, porte-graines..) ont une SAU largement supérieure à 30 ha.



L'ensemble des productions et des systèmes d'exploitation présents sur la Communauté de communes compose un enchaînement de situations et d'occupation du sol qu'il est opportun de rappeler.

4.2 Illustrations photographiques des grandes orientations de productions

Les grands espaces de polyculture

Ces espaces s'intègrent dans une mosaïque de plus en plus variée, en partant des grands espaces ouverts de l'Est vers la mosaïque paysagère plus boisée et plus resserrée type « *Armagnac* » à l'Ouest.



La vigne

Elle s'intègre sur le territoire en enrichissant le caractère de mosaïque, avec des poches plus ou moins denses, renforçant son emprise d'est en Ouest :



Zone viticole à Condom



Mosaïque à Mansencôme



Vigne sur coteaux vers Larressingle

L'élevage

Des élevages, souvent de grande taille, confortent les filières laitière et viande et assurent la composante enherbée dans les fonctions paysagères et environnementales :



Elevage laitier à Toulan (Beaucaire)



Elevage bovin à Begorre (Béaut)



Combinaison Elevage et Vigne



Elevage avicole à Meringuié aux portes de Condom



Les prairies et les bandes enherbées (dans le cadre notamment de l'éco-conditionnalité de la PAC) participent à de multiples fonctions paysagères et écologiques. Les prairies permanentes sont peu représentées avec 1475 hectares, 4% de la surface agricole de la Ténarèze.

Le Maraîchage et l'arboriculture :

Ces filières se sont maintenues essentiellement sur le territoire « historique » de ces productions en partie centrale et Nord-Est du territoire communautaire .



Filière de pépinière à Condom :



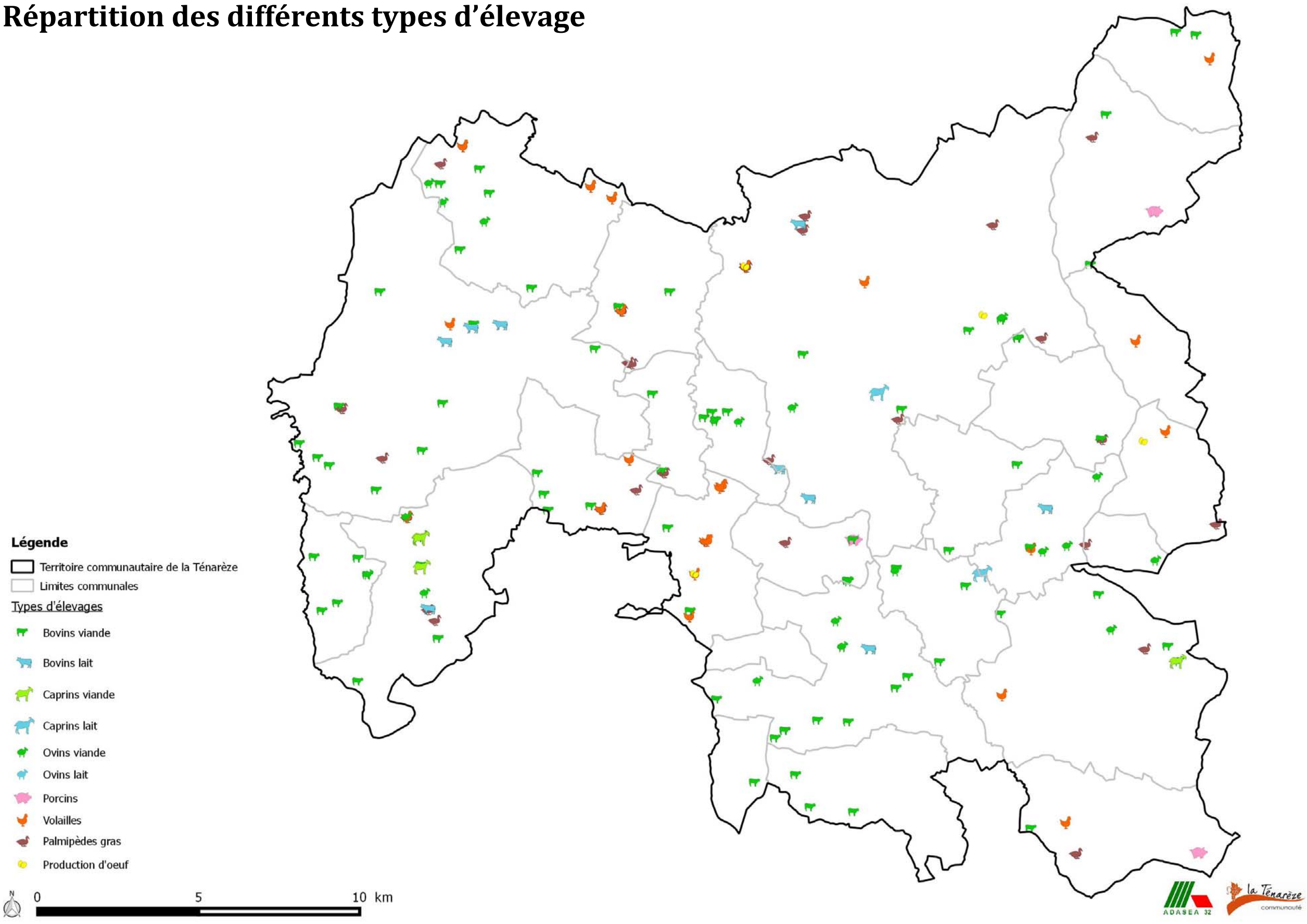
Ces productions se font au sein de sites, qui avec les évolutions, présentent des besoins parfois importants en terme de bâtiments et peuvent également être selon les situations, plus ou moins imbriqués dans des problématiques urbaines

4.3 Les élevages sur la Ténarèze

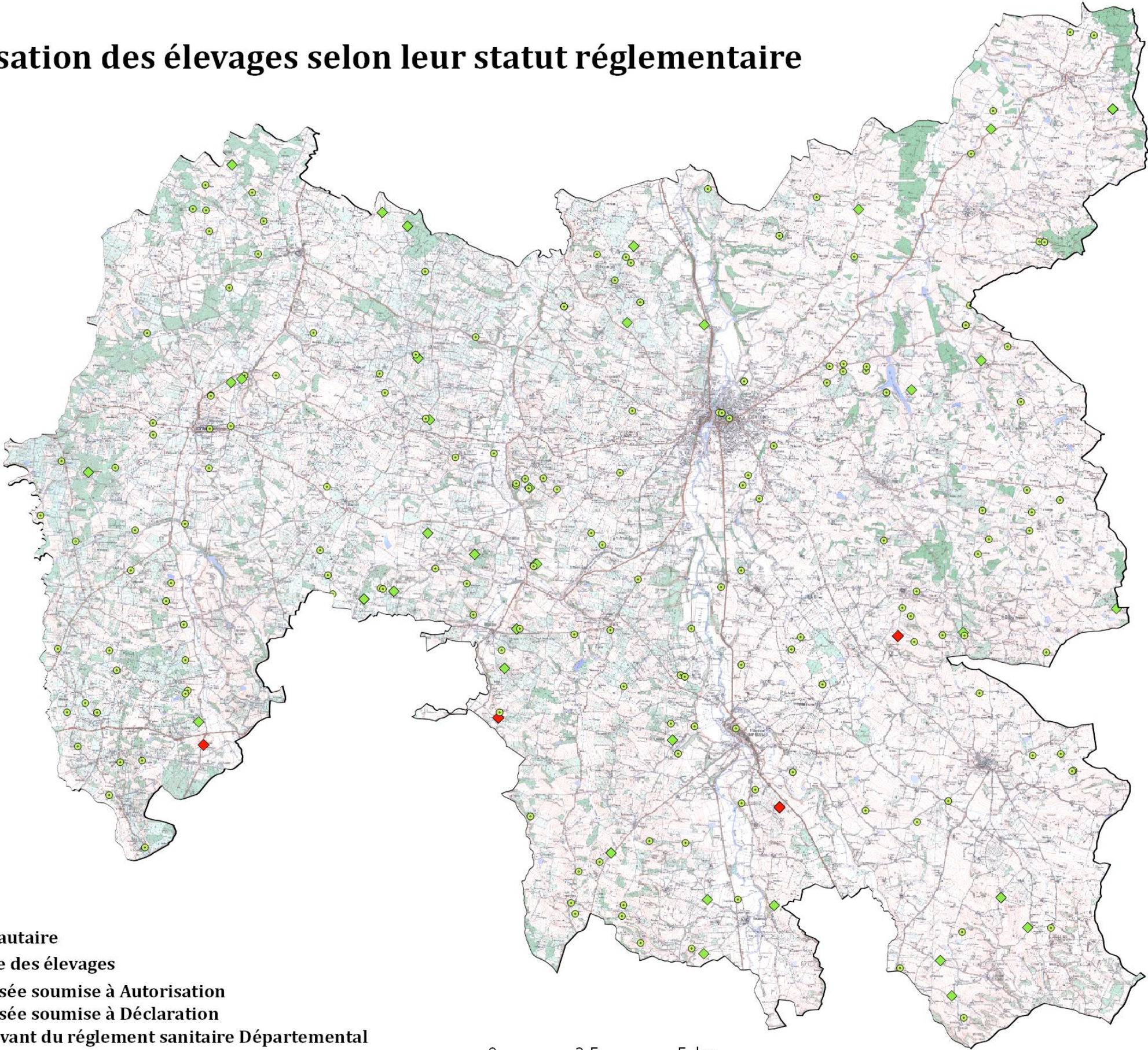
La distribution des élevages se fait schématiquement autour d'une diagonale Nord/Ouest – Sud/Est et à partir d'une poche bien marquée sur la frange ouest de la Communauté de communes. Les contraintes réglementaires liées à ce type de productions sont nombreuses et chaque site d'élevage doit être clairement identifié. Cf. carte page suivante.

Selon le type et la taille de l'élevage, l'activité relève soit du Règlement Sanitaire Départemental, soit du Régime des installations classées soumises à déclaration ou autorisation. Cela implique dans le cadre de toutes nouvelles constructions le respect des règles de distance minimale et le respect du principe de réciprocité, soit pour un bâtiment d'élevage relevant du Règlement sanitaire Départemental une distance de recul de 50m, pour un bâtiment d'élevage relevant des ICPE une distance minimale de 100 m. Cf. carte page 31.

Répartition des différents types d'élevage



Localisation des élevages selon leur statut réglementaire



- Limite communautaire
- Statut réglementaire des élevages
- ◆ Installation classée soumise à Autorisation
 - ◆ Installation classée soumise à Déclaration
 - Installation relevant du règlement sanitaire Départemental



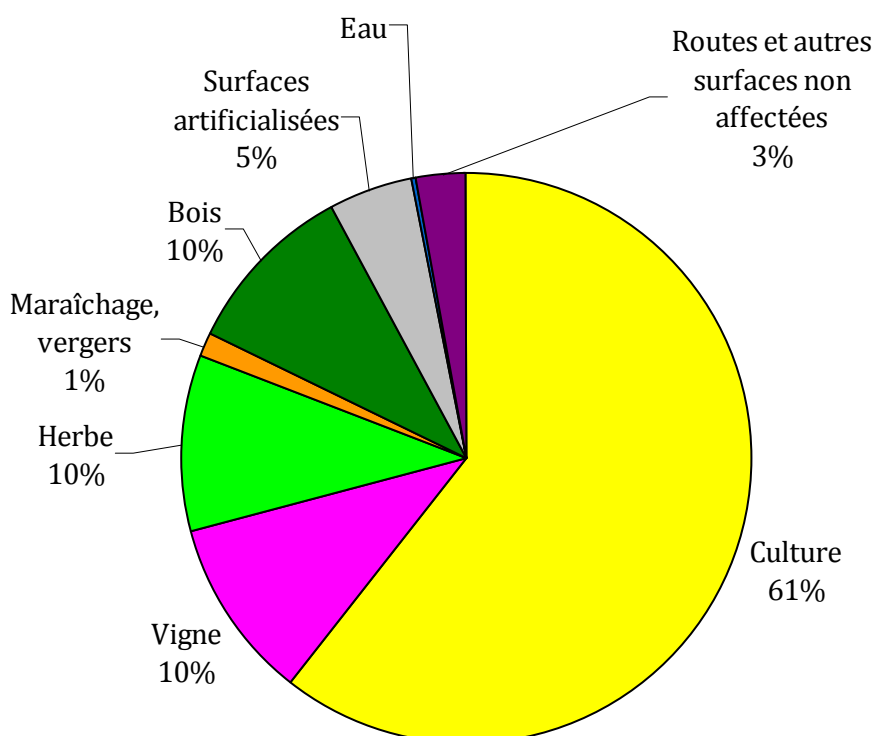
5. L'occupation du sol

Le territoire de la Ténarèze s'étend sur 49 970 hectares dont 72% de terres agricoles, soit 36 145 hectares (en 2014) , mis en valeur par 461 exploitations professionnelles ayant leur siège sur la Communauté de communes.

L'espace intercommunal se compose en une majorité de surfaces destinées aux cultures (61%) et la vigne occupe 10% . Les bois et les surfaces en herbe représentent respectivement 10,3% et 10,4%.

Au regard de l'espace agricole faisant l'objet d'une déclaration dans le cadre de la PAC, il est intéressant de noter le différentiel qui existe entre l'espace agricole PAC et le territoire pris globalement ; en effet une partie du territoire communautaire fait l'objet d'une mise en valeur agricole en dehors de la déclaration PAC. Cette donnée est importante notamment au regard des surfaces en herbe qui font l'objet d'une valorisation et exploitation même irrégulière et qui jouent un rôle essentiel dans le dispositif de Trame verte et bleue. Ce point devra être réévalué à l'issue de la campagne agricole 2016.

L'Occupation du sol sur le territoire de la Ténarèze



	Ilots agricoles (ha) Surfaces faisant l'objet d'une déclaration PAC	Surface totale (ha)
Culture	28 013	30 208
Vigne	4 808	5 199
Herbe	3 161	5 016
Maraîchage	22	35
Verger	126	602
Bois		4 988
Surfaces artificialisées		2 387
Eau		197
Autres		1335
	36 131	49 970

Les bois sont peu présents sur la Ténarèze (9%).

Les surfaces en herbe (10% du territoire communautaire) recoupent des surfaces à statut et vocation différentes :

→ les surfaces en herbe faisant l'objet d'une activité agricole, parmi lesquelles se trouvent les prairies permanentes (4% pour les prairies déclarées à la PAC), les prairies temporaires et artificielles, les jachères

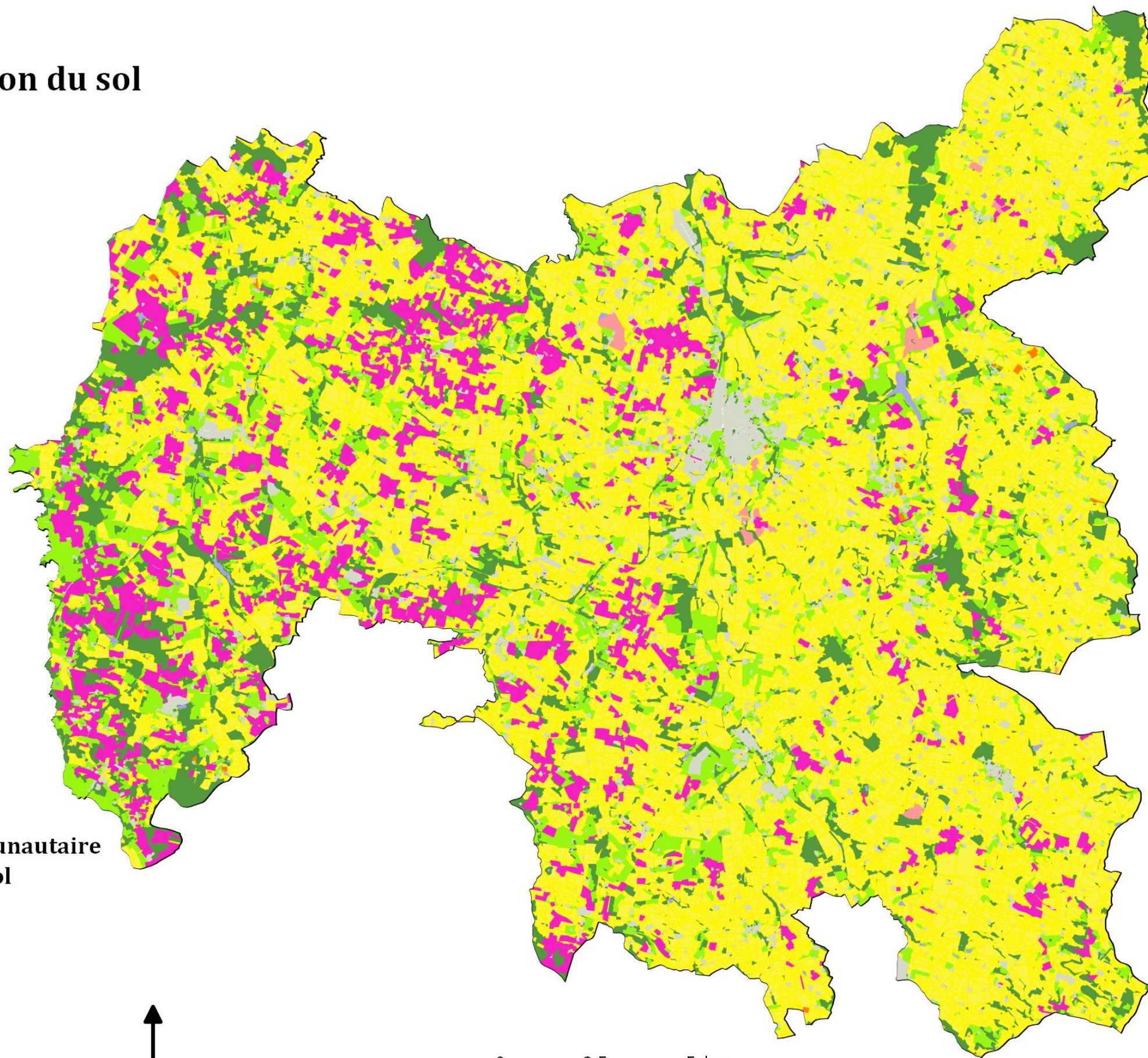
→ les surfaces en herbe d'agrément ou loisirs (jardins et parcs privés, jardins publics, ...)

Les surfaces de prairies permanentes couvrent 4% de la surface agricole mais constituent un enjeu agro-environnemental déterminant.

L'Occupation du sol



- Limite communautaire
- Occupation du sol
- Culture
 - Vigne
 - Herbe
 - Maraichage
 - Verger
 - Bois
 - Sol, bâti
 - Surface en eau



6- Les démarches et les signes de qualité

La Ténarèze regroupe à elle seule un grand nombre de démarches de qualité (AOP, AOC, ou encore IGP) ; à cela viennent s'ajouter des démarches spécifiques de type Label Agriculture Biologique avec 72 exploitations engagées dans la démarche (AB ou en conversion) sur la Ténarèze, Viande bovine Label Rouge....

Les démarches Qualité présentes sur le territoire de la Ténarèze

Ail blanc de Lomagne IGP
Armagnac AOC
Armagnac-Ténarèze AOC
Bas Armagnac AOC
Blanche Armagnac AOC - AOP
Canard à foie gras du Sud-Ouest IGP
Comté Tolosan IGP
Côtes de Gascogne IGP
Floc de Gascogne AOC - AOP
Gers IGP
Haut Armagnac AOC
Jambon de Bayonne IGP
Pruneau d'Agen IGP
Volailles de Gascogne IGP
Volailles du Gers IGP
Volailles des Landes secteur de Montréal, Cazeneuve...

De nombreuses exploitations s'engagent dans des démarches Qualité à même de valoriser leurs productions, démarches accompagnées par les différents groupements de producteurs dont la Cave Coopérative de Plaimont.

6.1. La Vigne fil rouge de la Ténarèze

La vigne est la production qui joue le rôle de fil rouge pour la Ténarèze ; elle représente une filière très bien organisée et structurée, inscrite dans une démarche de qualité, où la production de vins blancs est majoritaire (le Gers est le 1^{er} département pour les vins blancs). La filière est très diversifiée (vins blancs, rouges, rosés, flocs, Armagnac...), engagée dans une démarche Qualité IGP Côtes de Gascogne, AOC Armagnac, AOP Floc....

Elle se structure autour de plus de 200 viticulteurs, très attachés à leur vignoble, dont ils sont propriétaires et exploitants. Qu'ils soient en Cave coopérative (52%) ou en Cave particulière ils poursuivent un objectif de qualité, en blanc comme en rouge.

Mais cette production est comparable à « *une industrie lourde* », sur laquelle il est difficile de s'installer seul, hors cadre familial et de travailler seul.

Les investissements nécessaires pour aller plus avant dans la filière (stockage/cuverie, embouteillage...) sont très élevés, souvent trop pour un jeune installé. La structure coopérative offre en cela des perspectives de développement et accompagne de manière constructive les nouveaux installés en agriculture (location de surface en vigne, aides et appui technique..). Il semble exister un équilibre entre Cave particulière et Cave coopérative, la première très attachée à la réalité des familles viticoles s'appuyant sur le territoire, dans une stratégie individuelle, la seconde valorisant le territoire dans une stratégie collective ouverte à tous.

Le vignoble appartient à la Ténarèze et à ses viticulteurs ; il est une production d'avenir au niveau économique et social (en moyenne 2,2 UTA par exploitation), production à haute valeur ajoutée.

Au niveau paysager le vignoble qui habille joliment le territoire et met en valeur villes, villages et hameaux ; il est dans la mosaïque agricole un élément important qui doit être gardé au plus près des lieux de vie.

6.2. Diversification et vente directe

Les démarches en valorisation de production existent sur l'ensemble de la Ténarèze avec 45 exploitations engagées dans des ateliers de vente directe (légumes, fraises, melons, produits transformés, fromages....) ou des ateliers de diversification touristique (25) .

De nombreux besoins et projets ont été avancés lors des rencontres avec les agriculteurs, qui devraient se traduire par des besoins en construction de bâtiments, ou rénovation de bâtis anciens de caractère.

6.3. L'Agriculture Biologique

Le territoire de la Ténarèze compte 573 exploitations dont 12% sont engagés en Agriculture Biologique (certifiées et conversion) soit 72 structures agricoles , ce pourcentage représente 9% au niveau départemental, et 5,6% au niveau Midi-Pyrénées.

Les exploitations sont majoritairement orientées sur des productions grandes cultures ; 21 sont des exploitations viticoles (29%), - soit 10% des exploitations viticoles de la Ténarèze.

7- Le bâti agricole sur la Ténarèze

Le bâti agricole sur la Ténarèze se répartit en 1081 bâtis d'habitation, 2624 bâtiments d'exploitation agricole de type hangars agricoles pour le stockage de matériel, productions, ateliers divers, 208 bâtis viticoles (chais, ...) et 431 bâtiments d'élevage.

Les bâtiments viticoles (chais, stockage...) relèvent aussi d'une réglementation précise selon le volume produit du type Installation classée dont il faudra tenir compte.

Selon les lieux et situations, les sites de production agricole croisent ou non des unités bâties non agricoles. Il est intéressant de présenter les différentes situations existantes et d'illustrer la typologie et les caractéristiques d'insertion des sites de production agricole au sein des diverses formes urbaines de la Communauté de communes de la Ténarèze

7.1 Des enjeux très spécifiques suivant les situations

En lien avec les enveloppes urbaines les plus importantes de Condom, Montréal et Valence, l'analyse des enjeux se fait suivant différentes « strates » de périphérie.

7.1.1. Les exploitations encore existantes « incluses » dans l'espace urbain dense :

Ces exploitations, ayant perdu une partie de leurs terres agricoles entourant le siège (souvent devenues zones d'activités dans le cadre de l'expansion du bourg), ont gardé le siège d'exploitation au sein de l'espace urbain, et les terres en périphérie plus lointaine .Elles peuvent donc avoir des besoins spécifiques en bâtiments divers pour répondre à cette nouvelle configuration.





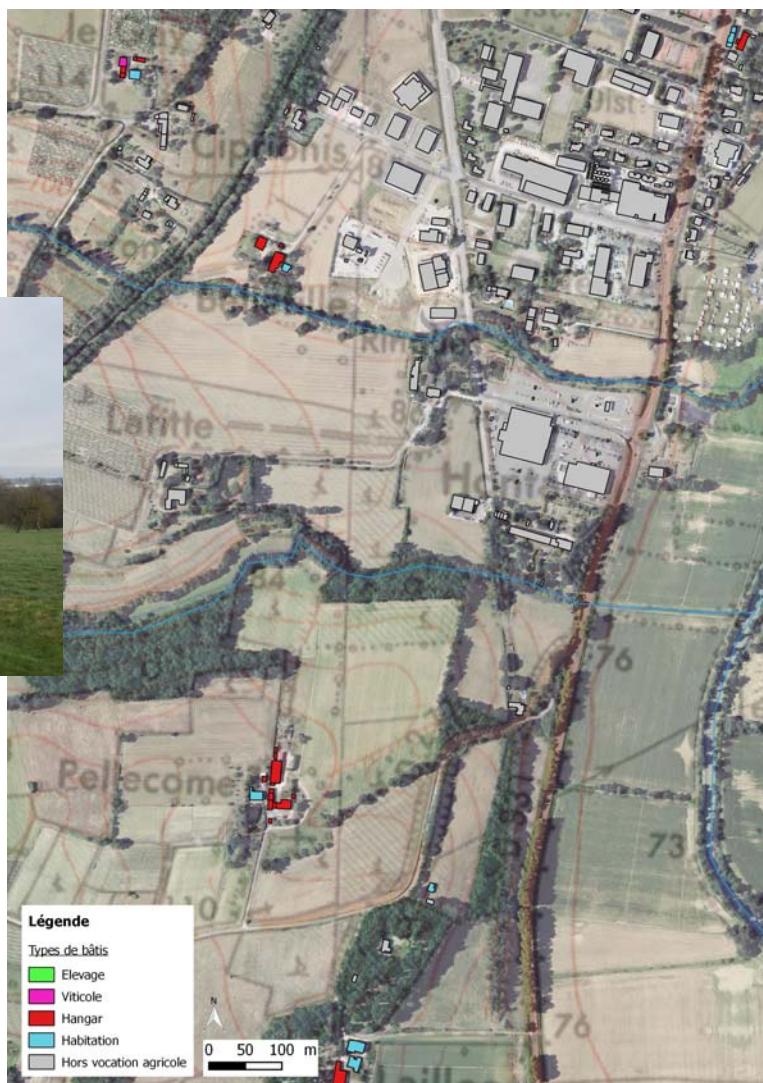
7.1.2. Exploitations situées en limite périurbaine en 1ère ceinture :

La présence d'exploitations, y compris d'élevage, en limite directe de l'expansion urbaine demande de bien clarifier le statut et le traitement des zones de cohabitation afin de ne pas mettre en péril le devenir de ces sites de production par un urbanisation progressive.





Exploitation agricole à Pellecôme
(Condom)



7.1.3. Exploitations situées en 2ème ceinture :

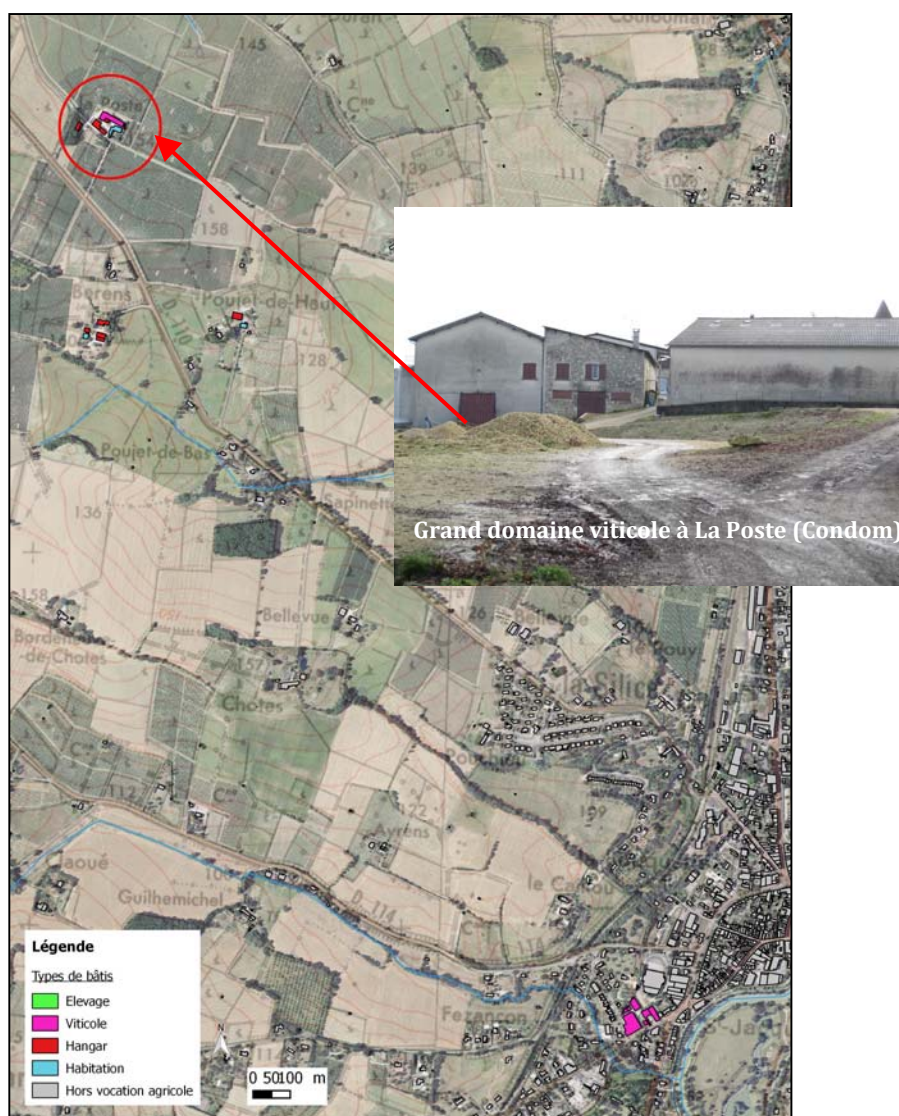
L'activité agricole de ces exploitations apparaît peu perturbée pour l'instant. Cependant l'urbanisation linéaire (souvent le long d'une route) entame l'espace agricole ; le risque aussi de ce type d'urbanisation est de rendre l'exercice de l'activité agricole difficile, notamment au regard de l'accès au parcellaire agricole.



Importantes structures
secteur Verduzan



Elevage laitier à Ourzan (Condom)





Sites agricoles gagnés par l'urbanisation linéaire
Exemples de Hihontan et Bilan à Valence/Baïse



Site de production arboricole

7.1.4. Exploitations au sein et en bordure de village ou de hameaux importants :

Ces exploitations peuvent être confrontées à des problématiques liées au bruit, effluents, déplacements ou possibilités d'extension ou diversification, liées au caractère dominant de l'urbanisation par rapport à l'activité agricole. Cela concerne aussi bien des sites de production au sein du village, que des sites de production en limite directe ; le risque « zéro » problème de cohabitation n'existe pas mais ce type de cohabitation illustre avant tout la capacité d'une mixité réussie. Le futur document de planification sera là pour rendre possible par le règlement une proximité harmonieuse.



Bâtiments agricoles au sein du village (Mansencôme)



Exploitation viticole au sein du hameau de Hart (Beaucaire)



Sites agricoles au sein du hameau d'Ampeils (Valence/Baïse)



Site agricole au hameau de Camus



Bâtiment au sein de Bérault

Des exemples de situations à risque .



Abandon : Site agricole à vendre



Urbanisation au sein de vignes

7.1.5. Exploitations en bordure ou au sein de petits hameaux :

Dans un contexte inverse, lié au caractère dominant de l'activité agricole par rapport à l'urbanisation, ces exploitations pourraient être confrontées aux mêmes problématiques liées au bruit, effluents, déplacements ou possibilités d'extension ou diversification, si le statut du hameau et le traitement du zonage ne tiennent pas compte de cette réalité. De nombreux petits hameaux sont concernés, avec un début de « grignotage » par des résidences secondaires et/ou des premières installations ou constructions « non agricoles ».



Hameau « La Courtade »

7.1.6. Exploitations touchées par une expansion urbaine « isolée », ou en « poche » :

Les situations de création d'implantation urbaine en « poches », dans le cadre d'un traitement de zonage mal évalué au regard de la situation agricole, crée une *entame* dans l'espace et l'activité agricole.



Urbanisation « en poche » sur un champ de céréales (Bérault)

7.1.7. Exploitations en lien avec d'autres enjeux :

Les sites de production agricole peuvent entrer dans des enjeux très divers : patrimoniaux, paysagers ou architecturaux, mais aussi des enjeux liés aux installations de jeunes agriculteurs.

Certains sites de production occupent un bâti remarquable, château ou bâti vernaculaire particulier. Ces bâtis ne sont pas toujours adaptés aux évolutions des techniques ou dimensions agricoles d'aujourd'hui. Se pose alors la question de l'adaptabilité ou de l'abandon/changement de destination. En effet, l'impossibilité d'adapter d'anciens bâtiments inclus dans les hameaux peuvent conduire à leur abandon.



Les enjeux de production agricole peuvent côtoyer des enjeux d'architecture remarquable.



Des nouvelles installations peuvent créer des situations particulières :



La préservation de l'espace agricole est un enjeu majeur qui concerne aussi la pertinence de la localisation de nouvelles infrastructures agricoles au sein même des exploitations (« aire géographique »).

8- Les enjeux agricoles

La communauté de communes de la Ténarèze dispose d'un maillage agricole dense et s'organise autour d'exploitations agricoles avec des systèmes diversifiés où la vigne, l'élevage, les ateliers de diversification (accueil, vente directe...) donne une tonalité unique - 72% du foncier est agricole -. Elle dispose de structures conséquentes même si elle présente des situations contrastées dans la répartition parcellaire. Le territoire de la Ténarèze est propice aux projets sans pour autant masquer la réalité de la diminution du nombre d'actifs agricoles.

Les risques et enjeux agricoles

L'Agriculture partage avec la population et les autres activités un espace intercommunal et rural. Sa place économique, sa diversité (céréales, vigne, élevage, cultures spéciales, autres entreprises agricoles...), les exigences directes liées à leur exercice, les contraintes réglementaires sont autant d'éléments à prendre en compte dans la réflexion qui sous-tend le projet intercommunal.

Les questions de la transmission-reprise et du maintien d'une activité agricole et viticole de qualité, **connectée à son territoire** représentent les enjeux clés du territoire de demain.

Les partis d'aménager contribueront à y répondre :

→ en prenant en compte les 573 sièges d'exploitation et besoins, attachés à leur activité, en matière d'urbanisme ainsi que les sites de production dans leurs besoins comme dans leur développement.

→ en permettant le maintien des espaces agricoles et viticoles notamment en grande proximité avec les unités urbaines, associant aussi la promotion des pratiques culturelles alternatives, définissant des Orientations d'aménagement exigeantes pour tous.

→ en pérennisant la vocation agricole des terres par un zonage agricole spécifique, garantissant la continuité du parcellaire et les unités d'exploitation, adaptés aux contraintes réglementaires (élevage, épandage ...), aux productions sous contrat ou labellisées (IGP, AOC-AOP, AB..) et en proposant des projets de protection des espaces agricoles ou viticoles renforcés dans le cadre de Zone Agricole Protégée ou PAEN.

→ en accompagnant la diversification (définition des modalités de règlement à même de préserver l'unité agricole)

→ en préservant et valorisant les espaces agricoles à haute valeur environnementale (prairies permanentes, zones humides, parcelles agricoles abritant des espèces emblématiques comme les messicoles...)

→ en soutenant les initiatives des projets agricoles économes en foncier par leur promotion, leur valorisation

→ en expérimentant le soutien à l'installation sur ce type de projet économe en foncier par la réserve foncière